

Hôpitaux
Les déchets médicaux en question

PAGE 4

Droits de l'Homme

L'horreur des prisons camerounaises

LIRE NOTRE DOSSIER PAGES 5-9

1ère année, n°011 du 29 juillet 2008, hebdomadaire d'informations générales, Directeur de la Publication : Jean-Bosco Talla - Prix : 400 FCFA

Germinal

Le prix de la vérité

Bakassi
Ça va mal finir

PAGE 11

ENQUÊTER SANS A PRIORI NI CONCESSION, PENSER POUR QUE ÇA CHANGE

Embourgeoisement, clientélisme, patriotisme...

Mila Assouté

Tout en présentant sa vision d'une armée moderne, Pierre Mila Assouté, considère que l'embourgeoisement militaire généralisée ne peut perdurer sans dévoyer l'armée de sa mission régalienn.

L'impression que laisse notre armée et qui l'éloigne de la société est qu'elle est oisive et on l'a retrouve ivre dans les débits de boissons et les casinos.

Page 2

fait l'autopsie de l'armée camerounaise



Pierre Mila Assouté

Haro sur le cannibalisme médiatique Page 3

Révisé n°0034/RDDJ/106/BASC

Les réformes de l'armée et des corps de maintien de l'ordre

PAR PIERRE MILA ASSOUTÉ

Dans ma conception de l'État, l'armée est un instrument de sécurité de la Nation, sous l'autorité politique en charge de la gestion des pouvoirs d'ensemble et de la préservation de l'intérêt général. Ce corps de métiers, dans l'État moderne du Cameroun qui m'habite, doit demeurer une armée de défense avec toutes ses prérogatives certes. Mais l'armée doit être davantage, et de tout temps, une armée de paix, un instrument de protection, de participation civique au développement, à la recherche, et aux services.

Il nous faut parvenir à une relation fusionnelle entre l'armée dévouée à la défense de l'intégrité territoriale, de l'État, et le reste de la Nation. Cette armée moderne, bâtie sur de nouvelles missions, sera aussi une armée de métiers qui participe à la construction de la Nation et à l'amélioration du bien-être social en temps de paix et aussi en temps de guerre. L'armée est le plus haut de l'expression du dévouement patriotique et de préservation de la sécurité de la Nation.

Par son mode d'organisation et ses missions de défense de la nation et de souveraineté, elle est le symbole du rayonnement de la patrie à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. L'armée n'est pas un corps extérieur à la société qu'elle protège ; au contraire, même excentrée, elle doit rester une composante de la société qui assure la sécurité de tous et de chacun, en garantissant avec elle, notre fidélité et notre solidarité envers la Nation tout entière. Elle doit demeurer à tout instant un exemple de fidélité et de loyauté envers l'État et les institutions républicaines ; un exemple d'ordre et de discipline ; un exemple de courage et de rigueur éthique pour la jeunesse. Elle doit dégager à l'extérieur, face à toute volonté d'atteinte à notre souveraineté, une puissance

de d'armes certes, mais surtout une dynamique de solidarité avec toute la Nation camerounaise. A l'intérieur, elle doit être le gage de notre stabilité et la fierté de notre rayonnement.

L'engagement dans l'armée ou la police est un acte de foi du citoyen, attaché à défendre et à protéger de tout temps, sans concession aucune et à tout prix, lorsque les circonstances l'exigent, l'intégrité de l'État et de la Nation. Cela va parfois, hélas, jusqu'au sacrifice suprême du soldat. Un tel engagement est lourd de significations pour laisser se développer dans ce corps d'élite, des emportements aux jouissances mondaines dans des débits de boisson, d'errance dans les rues, des existences végétales ou des menées affairistes en son sein.

L'embourgeoisement militaire généralisé ne peut perdurer sans dévoyer l'armée de sa mission régalienne et des obligations inhérentes à celle-ci. En tant qu'agent public de défense, le militaire a droit, par ses revenus salariés à une vie décente, une bonne santé. Il doit vivre dans un cadre moderne pour être disponible et productif.

L'État doit lui garantir à lui-même et à sa famille la sécurité nécessaire que requiert son métier... Le militaire ne doit tirer toute richesse que de la générosité de ses services envers la Nation qui, en retour, doit lui en être hautement reconnaissante en biens matériels légaux et en honneurs et grades, le tout codifié en fonction du rang du bénéficiaire.

La plus grande attente exigée d'un militaire, c'est l'honneur et la fidélité sous le drapeau. Si la mission de défense relève en priorité du domaine militaire, il y a lieu de rappeler que la défense nationale est l'affaire de tous les citoyens, chacun en son domaine de compétence. En agissant comme citoyen avec à l'esprit al protection de la

Nation, chacun participe avec ses moyens, sa connaissance et son engagement dans un métier public ou privé, à la construction d'une identité nationale forte et exportable.

Je pense en effet que la participation au service militaire ne doit par être facultative, encore moins une simple formalité. La formation militaire permet à tout jeune de s'imprégner des missions de défense de la patrie, elle forge le courant et l'attachement à son pays. C'est le creuset par excellence du lien social entre l'armée professionnelle et l'ensemble du corps social dont elle renforce l'unité. C'est aussi lieu de brassages et d'apprentissages, du partage du destin commun entre citoyens issus de nos sensibilités sociologiques et linguistiques multiples.

L'impression que laisse notre armée aujourd'hui et qui l'éloigne de la société est qu'elle est oisive, surtout lorsqu'on peut retrouver dans les débits de boissons et les casinos, à longueur de journée, des hommes en tenue, parfois en état d'ivresse notoire et de délabrement vestimentaire qui déshonore l'État et l'ensemble de la Nation dont elle est le symbole de la Force.

Notre armée doit devenir un véritable centre de formation pluridisciplinaire et de recherche fondamentale en interactivité avec les universités et les instituts de recherche nationaux et internationaux. Les mutations attendues sont l'inventivité et les innovations dans les domaines des sciences médicales et biomédicales, les sciences physiques et toutes découvertes et leurs applications qui rendraient notre Nation fière de son armée, sans lesquelles elle s'éloignerait de sa mission et de son essence.

La tendance de produire et de servir des dictatures peut, sans le vouloir, à cause de l'oisiveté de l'armée et de sa distance avec le peuple, devenir sa seule raison d'exister ou de survivre.



Pierre Mila Assouté

Lorsque je parle d'honneur et de fidélité du militaire, j'entends par là, sa loyauté à l'État et ses institutions bien sûr ; mais cela présuppose, derrière ce concept, la notion de mérite, de travail, de courage, d'inventivité, de vaillance, mais aussi de récompense et de reconnaissance.

J'entends engager des réformes qui aboutissent à la construction d'un profil de carrière du militaire, rigoureusement respecté et qui échappe au favoritisme, au clientélisme, nocifs à l'indispensable cohésion militaire et aux valeurs de mérite que je défends. Les jeunes qui choisissent les métiers des armes, doivent s'épanouir en grades et échelons, dont le socle normatif doit rester la formation, les concours, l'ancienneté, le sérieux et la bonne conduite.

A terme, il nous faudra parvenir à une armée de spécialisation fonctionnelle des compétences et par corps armés, dans l'optique du développement et du rayonnement de la Nation, exigence supplémentaire et liée à l'essence du métier des armes. Il ne m'échappe pas, qu'une telle vision de l'armée, peut susciter quelques craintes au départ

parmi les autorités militaires. Il ne s'agit pas pour moi, de faire le procès d'une situation particulière qui relève du passé et qui a pu favoriser le développement de certaines affaires en milieu militaire... Mais ensemble, nous devons maintenant avancer, en regardant devant nous et non plus, nostalgiques, derrière nous. Nous devons nous armer de courage pour aborder des réformes de notre muette devenues indispensables et sans lesquelles notre pays resterait exposé à des faiblesses de défense extérieure, susceptibles de porter atteinte, au prix fort, comme on a déjà pu le vivre, à notre intégrité territoriale. J'en appelle au sens patriotique qui caractérise l'armée pour que chacun apporte du sien en son sein, afin de bâtir une relation nouvelle entre l'armée et les autres corps d'une part, entre elle et le peuple d'autre part, le tout dans une perspective finale de fidélité et de loyauté à nos institutions républicaines et à nos dirigeants qui vont susciter les joutes politiques démocratiques dans un État de droit démocratique que j'entends instaurer dans notre pays.

PIERRE MILA ASSOUTÉ

UN DÉFI COLOSSAL

Si tous les Camerounais apparaissent comme les descendants de cet héritage délicat, je pense fondamentalement que le changement souhaité n'est pas possible si des acteurs et autres géniteurs du système actuel, se reconvertisent dans des rôles nouveaux au sein, soit des partis politiques de l'opposition les plus en vue ou alors au sein du parti au pouvoir dans lequel on ménage les amitiés d'hier et où les pratiques peu orthodoxes sont de règle, avec l'objectif de conquérir le pouvoir perdu, à défaut de le partager, sans volonté réelle de changer les choses. La majorité démographique du peuple Camerounais, constituée des jeunes âgés autour de 20 ans et des femmes en âge de voter est ainsi prise en otage, par des politiques sans scrupules et sclérosés, préoccupés par la reconquête des positions de pouvoir perdues ou leur maintien indéfini aux affaires.

La responsabilité de la jeunesse Camerounaise, interpellée par cet état de fait est immense, face à ces préoccupations qui sacrifient son existence actuelle

et son avenir. Elle peut se mobiliser, cette jeunesse, prendre son destin en main par la voie des urnes, et réorganiser le développement de la société dans un État moderne qui tourne définitivement le dos aux archaïsmes réducteurs.

D'où la nécessité et l'urgence d'une rupture avec les politiques actuelles issues de la colonisation. Seule l'émergence d'une génération nouvelle de politiques, et surtout de politiques, peut sauver notre pays de l'enfer du mal être. Cela suppose que les élites Camerounaises, et autres intellectuels attachés à la réflexion sur la nécessité d'un projet de transformation sociale, jouent le rôle attendu d'eux, usant de leur qualité d'éveilleurs de conscience et d'éclairiers sains, pour interpellier les consciences encore acquiescentes à la nécessité historique de cette démarcation politique qu'il faut opérer avec notre passé commun. Il ne s'agit pas de révolution violente ou d'exclusion, mais de la création des conditions d'une passation de témoin entre les couches les plus nombreuses que constituent les

jeunes et les femmes du pays et les générations précédentes ; celles-là qui jouent encore les premiers rôles, celles-là dont la participation au chantier de la construction nationale, aujourd'hui a montré ses limites.

On doit cesser de ne tenir les jeunes pour utiles que dans la construction du Cameroun de demain. La jeunesse doit devenir par sa vivacité, le Cameroun de maintenant.

Elle est démographiquement plus importante, plus au fait des nouvelles technologies et c'est elle qui est, à regret, marginalisée, ignorée, réduite au sport enivrant. Cette situation est anormale, injuste et porteuse de germes destructeurs pour l'ensemble de la nation. Ceux qui gouvernent aujourd'hui savent par expérience, pour la plupart d'entre eux, qu'il est nécessaire d'accéder aux responsabilités dans la fleur de l'âge, puisqu'ils sont devenus ministres, ambassadeurs, directeurs de cabinet sans expérience particulière, et autour de trente ans, et cela devrait se poursuivre normalement.

Il ne s'agit pas non plus à

notre sens d'une condamnation du vieillissement humain qui est tout à fait normal, il ne s'agit non plus d'une disqualification globale des hommes sérieux ayant flirté, dans l'opposition avec ce système en toute honnêteté par patriotisme, mais d'une ferme condamnation du vieillissement des pratiques inopérantes auxquelles semble viscéralement attachée une certaine génération.

Le dynamisme politique de la jeunesse et des femmes, plus à même de communier avec le reste du monde qui connaît de plus en plus un renouvellement remarquable de ses dirigeants politiques, de son mode de gestion, entraînant dans ce sillage une nouvelle vision des politiques économiques et sociales des peuples du globe, impose une coopération plus efficace et mieux adaptée à l'apprentissage de la démocratie dans laquelle l'Afrique s'est engagée depuis l'effondrement du communisme dans les pays de l'est. Le Cameroun ne peut pas construire sans risques graves une démocratie tribale, exclusive, ne garantissant pas cette transition entre les

générations. Les anciens doivent accepter de passer la main aux nouvelles crues humaines et dont le coût de formation aussi bien pour les familles que pour l'État ne peut se réduire à des métiers de vendeurs à la sauvette le long des rues, à cause de l'absence d'une politique efficace de mise à la retraite, de création d'emplois, ou d'une volonté égoïste de se maintenir éternellement aux affaires, quel que soit le bilan de l'action sociale ou les générations à sacrifier.

Cela suppose que les jeunes et les femmes, ainsi que toutes les bonnes volontés du pays, se mobilisent pour la consolidation d'une nation. Dans ce cadre global, les différences culturelles doivent féconder de leurs éléments positifs, une saine émulation des citoyens d'un même et unique pays, se sentant tous égaux en droit et devoir. Cette dynamique doit contribuer à la réalisation de leurs légitimes attentes, des aspirations collectives au bien-être social sans distinction de sexe ni d'âge. [...]

PIERRE MILA ASSOUTÉ

Germinal La voix de la vérité

INDUSTRIE SANS A PRIORI DE CONCESSION, PENSER POUR QUE LA CHANGÉ

Siège : Mendong-Yaoundé

B.P. 13 525 Yaoundé

Fax: (237) 22 31 46 15

e-mail: germinal.hebdo@yahoo.fr

Directeur de la Publication

Jean Bosco TALLA

Cell. 77 31 48 98

e-mail : jbtalla2001@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Duke ATANGANA ETOTOGO

Secrétaires de rédaction

Simon Patrice DJOMO

KENGNE TAAHLA

Rédaction Générale

Jean-Bosco TALLA

Duke ATANGANA ETOTOGO

Simon-Patrice DJOMO

Jean-Pierre HACHDA

Jean Christian AKAM

Paul EKOUMBA

Yves MINTOOGUE

Serge-Alain KABASSINÉ

Joseph FUMTIM

David KOFFI

Etienne LANTIER

Yvan EYANGO

Yvanna Claire Owona

MAHEU

Secrétariat Technique

SAMORY

Production

Théodore TCHOMB

Relations Publiques

Emuna BATA

Impression

MACACOS

Distribution

MESSAPRESSE

SAMORY

SARL

Cannibalisme médiatique

Par Jean-Bosco Talla

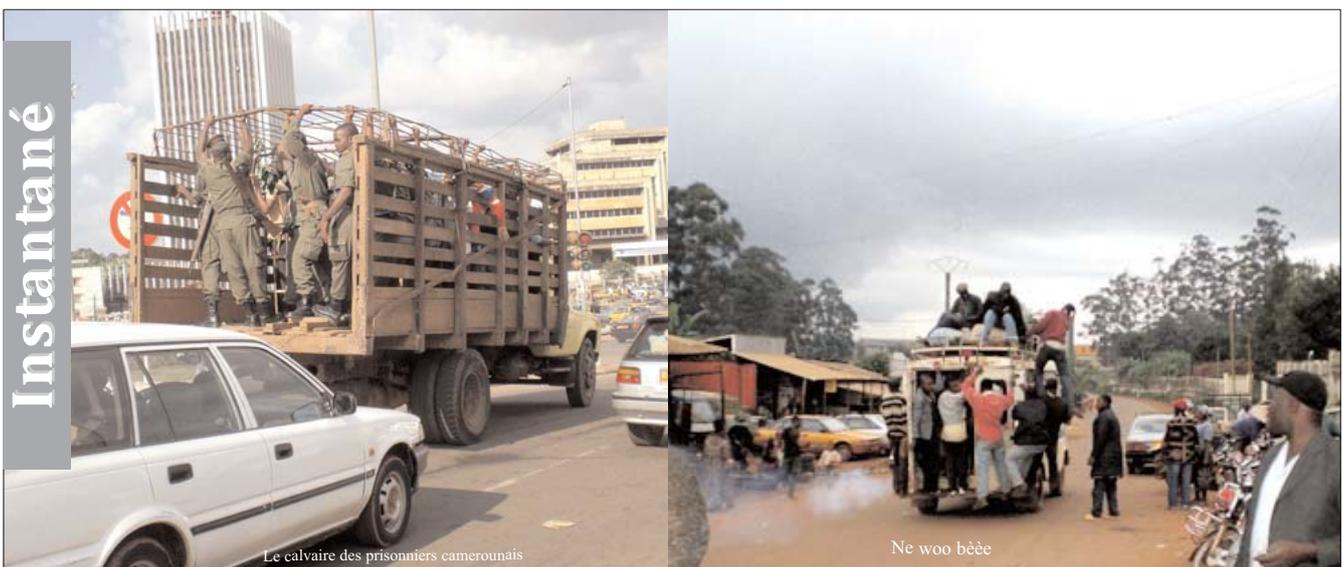
Personne n'est dupe. Même pas le président de la République. Il fallait d'ailleurs s'y attendre après le double scrutin municipal et législatif du 22 juillet 2007. Les Camerounais vivent, depuis la proclamation des résultats desdites élections, dans la perspective d'une réorganisation du gouvernement, tous les jours annoncée mais toujours attendue. C'est désormais dans cette perspective qu'ils lisent l'actualité politique dans notre pays au cours de ces derniers mois et qu'ils le liront dans les prochains jours. Il n'est donc plus étonnant de constater la réactivation et l'agitation, par certains protagonistes, des réseaux, cette face cachée du pouvoir dont les objectifs se réduisent soit à la conquête, soit à l'exercice et à la conservation du pouvoir politique. Normal, puisque l'acteur politique est conscient du fait que pour atteindre des objectifs précis, les réseaux s'appuient toujours sur des stratégies opaques régulièrement réfléchies et renouvelées et que c'est dans des réseaux corporatistes, pluralistes ou clientélistes qu'il puise sa force et y trouve du soutien. D'autres n'ont pas hésité à nouer des alliances secrètes avec certains médias et/ou à susciter la création de beaucoup d'autres qui, depuis un certain temps, ont pour mission soit de soigner leur image, soit de flinguer les adversaires politiques réels ou supposés. Même les arrestations de certains ex-ministres et ex-directeurs généraux présumés coupables de détournement de deniers publics, les condamnations spectaculaires à de très lourdes peines de prison de certains dignitaires du régime, ne sont que des jeux de massacre politique ayant court au sein d'un système politique moyenâgeux qui nous tient captif de nos instincts de conservation depuis des décennies.

Parmi ces stratégies, il y a le lynchage et l'acharnement médiatiques, autrement dit l'utilisation et la maîtrise du quatrième pouvoir : les médias, pour tuer symboliquement un adversaire politique. On sait que le lynchage médiatique obéit à des règles inconnues, mais constantes. Il vise à la mise à mort sur papier ou par voie des ondes d'un personnage public sans lui donner la moindre chance de salut. Certes, il existe une difficulté à cerner le phénomène. Toujours est-il que certains organes d'information de masse, certains médias (presse écrite et médias audiovisuels) sont ainsi mis à contribution pour déstabiliser, discréditer les ennemis politiques potentiels. Aucun jour ne passe sans que les lecteurs ou les auditeurs ne lisent ou n'écoutent en live, la destruction totale, l'anéantissement sur papier ou par la voie des ondes d'un personnage politique. De sorte que, les lecteurs ou les

auditeurs ne sont donc plus surpris de lire à la grande Une de certains journaux ou d'entendre sur certaines ondes des titres ou des propos tels que : "Révélation sur la gestion calamiteuse du ministre X" ; "Qui veut la tête de Y ?"; "M. Tartempion, rédempteur et sauveur du clan, du village, de la patrie"; "Ce qu'on ne vous a pas dit sur l'affaire de détournement de deniers publics dans tel ou tel ministère", "Voici la liste du futur gouvernement", "Eperviergate, tome 100" et *tutti quanti*. Peut-être s'imposera-t-il un jour de disséquer, pour mettre à nu les forces de la manipulation et du mensonge, un discours de la méthode de la mauvaise foi assassine. Car, comme on le sait, la manipulation et le mensonge, c'est-à-dire la tromperie délibérée, organisée, réglée, calculée, nécessaire, sont au centre du jeu politique. Il faut être naïf ou avoir une vision abusive pour raisonner sur la politique en excluant le mensonge et la manipulation. "Croire qu'il puisse y avoir une politique sans mensonge paraît illusoire : la vie politique, telle qu'elle est pratiquée, suppose un taux élevé de mensonge, une trame serrées de mensonges de formes, de degrés différents", affirme l'essayiste et économiste Pierre Lenain. Un décryptage des verbiages et une traque des euphémismes des hommes politiques permettent d'ailleurs de se rendre compte qu'ils sont des maîtres du cafouillage, de la langue de bois ou des camouflages sémantiques.

En attendant, reconnaissons que tous ces meurtres symboliques participent de la logique selon laquelle pour rester autour de la mangeoire ou y accéder, il faut déstabiliser l'adversaire, le dénigrer et le présenter aux yeux de la communauté nationale et internationale, à ceux du Père tout puissant, créateur tout puissant des hommes politiques par décret, comme celui qui mettrait le pays en danger s'il lui était confié certaines responsabilités. Ce qui est de bonne guerre dans notre démocratie tropicalisée et dans un contexte de rareté, de misère, d'indigence matérielle et morale où l'accès et le contrôle du pouvoir politique sont les moyens les plus sûrs pour accéder aux ressources économiques.

Paul Biya, qui sait faire la part des choses, tombera-t-il dans ces pièges grossiers tendus par ces caméléons qui gravitent autour de lui, au moment où tous les observateurs avertis s'accordent pour dire que le moment est venu pour qu'il reprenne les choses en main en sonnante la fin de la récréation et en donnant son congé à un gouvernement qui a fait de l'inertie, de la cacophonie et de la navigation à vue ses musiques de fond ?



Instantané

Le calvaire des prisonniers camerounais

Ne woo bèèc

LA FRAGILE BAISSE DU PÉTROLE

Après le pic historique du 11 juillet dernier, le prix du pétrole flanche. Nettement. De 147 dollars (94 euros), le baril de brut est descendu sous la barre des 125 dollars en fin de semaine dernière. Soit une baisse bienvenue de près de 15 % en deux semaines. Pourquoi un tel recul ? Et que faut-il en attendre ?

Principalement parce que la demande mondiale de brut ramollit. Certes, la pente reste positive (+ 1 %) - tirée par la Chine, l'Inde, la Russie et le Moyen-Orient - mais la demande se tasse dans les pays riches. Aux Etats-Unis (un quart de la consommation de pétrole), la demande de brut a reculé de 2,2 % au second trimestre. Le même phénomène a touché la France en juin, où la consommation de carburants a dégringolé de plus de 10 % par rapport au même mois de l'an dernier.

Au rayon bien garni des raisons de ce recul, les économistes notent l'effet prix, qui rebute les consommateurs, le ralentissement économique mondial, et la baisse des subventions sur les carburants dans les pays émergents. Ou encore la "rumeur chinoise" (lire l'encadré ci-dessous). Outre la diminution de la demande, des mesures américaines actuelles peuvent aussi expliquer la baisse des tarifs du brut. Comme la politique monétaire plus rigoureuse. Ou les menaces du Sénat de sévir contre la spéculation sur l'or noir. Optiver, un fonds d'investissement néerlandais, soupçonné d'avoir manipulé les cours du pétrole via ses filiales américaines, devrait être poursuivi devant un tribunal de New York. "Les investisseurs financiers sont plus tentés de faire profil bas en ce moment", affirme Francis Perrin, directeur de la publication le Pétrole et le gaz arabes. Et ils pourraient influencer moins négativement sur les cours du brut.

Poursuite de la baisse des prix ? Stabilisation ? Nouvelle hausse ? Pour faire court, personne n'en sait strictement rien. "Les trois scénarios sont vraisemblables, juge Francis Perrin. En tout cas, conclure que la tendance des prix est à la baisse au bout de dix jours seulement, c'est farfelu." Surtout que des facteurs extérieurs totalement imprévisibles peuvent faire repartir les cours vers le haut. Par exemple un ouragan qui détruirait des installations pétrolières dans le golfe du Mexique, ou encore un regain de tension dans des grands pays producteurs comme l'Iran ou le Nigeria...

L'Actualité du 28 juillet 2008

PROFESSEUR NTUDA EBODE

"Il est question de rendre Bakassi viable"

Le chef du centre d'étude politique et stratégique de l'Université de Yaoundé II livre son opinion sur les événements de Bakassi.

Professeur, on constate qu'il y a plus de morts ces derniers temps du fait des attaques dites pirates que durant tout le conflit. Assistez-vous à une mutation du conflit de Bakassi ?

Pr. Ntuda Ebode: Effectivement, il y a plus de morts ces derniers temps à Bakassi. Ces morts sont récurrentes. C'est une nouveauté, dans la mesure où ces victimes ne se faisaient pas à intervalles réguliers. C'est un sujet de préoccupation.

Par le passé, l'armée nigériane était l'adversaire identifié du Cameroun. Va-t-on vers une mutation du conflit ?

Je pourrais dire que c'est un premier point de vue. Depuis la fin de la guerre froide, les conflits entre Etats sont de plus en plus rares. On vit de plus en plus des conflits entre communautés interétatiques. Mais au stade actuel de nos informations, il est difficile de connaître exactement l'identité des acteurs qui opèrent à Bakassi. En fonction des thèses véhiculées dans la presse au Cameroun et au Nigeria, d'aucuns soutiennent que ce sont des Nigériens, d'autres encore que ce sont des Camerounais entre eux. Comme les enquêtes sont en cours attendons avant de porter un jugement global.

Bakassi serait-elle propice à tout genre de trafics (armes, pétrole, etc.) ?

Effectivement, Bakassi est propice à ce genre de trafics, de part sa position géostratégique. Un peu isolé du reste du pays, à proximité du Delta du Niger, une zone assez instable. En tout cas, une zone non contrôlée. Lorsque des majors du pétrole comme Shell se retirent de cette zone, il faut y voir une instabilité avérée. Bakassi subit pour ainsi dire les répercussions de l'instabilité du Delta du Niger.

On a vu des notabilités au Nigeria soutenir la "nigérianité" de Bakassi. Ne peut-on pas y voir un soutien à l'instabilité pour en tirer des bénéfices politiques ?

Cela n'est pas à exclure. Mais, il faudra se poser la question de savoir quel profit politique ils pourraient en tirer. Si Bakassi revient au Cameroun, l'instabilité de cette région se reporterait au Cameroun. Par contre, pour gêner Yaoundé si c'est cela leur objectif, c'est compréhensible.

Du point de vue du profane, il y a comme une vulnérabilité de l'armée camerounaise, qui manifestement a perdu plus d'hommes ces derniers temps que durant toute la guerre !

Jusqu'à présent, c'est l'autorité nigériane qui s'exprime avec force à Bakassi. Lorsqu'on aura acquis le contrôle intégral de Bakassi on mettra sur pied une stratégie susceptible de faire



fonctionner aussi bien l'armée que les forces de défense. Le problème, c'est de savoir comment nos forces de défense auront des relais dans une population constituée essentiellement de Nigériens, si jamais il n'y a pas de collaboration.

Quelles sont les pistes pour consolider la paix une fois la paix revenue ?

Il y a nécessité d'inventer et de consolider les procédures de maintien de la paix. La communauté internationale a commencé à mettre en place un certains nombres de mesures. Pour le Cameroun, il est question de rendre Bakassi viable. Ainsi la "camerounité" ne sera pas seulement cartographique, mais aussi démographique. Cela signifie que l'autorité de l'Etat soit vécue à Bakassi comme elle l'est à Yaoundé.

Une fois Bakassi revenu au Cameroun, il faudra mainte-

nir la commission mixte camerouno-nigérienne.

Evidemment. Ce serait une erreur profonde que cette commission sombre dans la léthargie. Le mode de règlement des différends choisis par le Cameroun -contre le gré du Nigeria- c'est le mode de règlement juridictionnel. C'est dire que le Cameroun voudrait régler définitivement le problème. Mais il se tient régulièrement une commission mixte Cameroun-Nigeria. En langage savant, nous appelons cela des mesures de confiance. Comme le Cameroun sera toujours le voisin du Nigeria et vice versa, il est exclu qu'un pays pense que l'autre disparaîtrait. En termes de sécurité, il faut tout simplement rassurer son voisin, lui montrer que ses intérêts sont mis en sécurité. Ils ne sont pas bafoués.

JEAN DAVID MIHAMLÉ
Source : Bbc- Afrique

TOP 50

L'homosexualité sous la coupe de la Manip

Une affaire de moeurs entre Grégoire Owona, et un homo qui entraîne les médias et des proches collaborateurs de Paul Biya. La police sur les traces de la tentative de politisation d'une affaire d'homosexuels.

Parfait Mbatou, qui a acquis tristement une notoriété médiatique sur sa chaise rouillante en qualité d'homosexuel prêt à témoigner, est un véritable farceur. Il avait été présenté, par le directeur de publication de Nouvelle Afrique, Biloa Ayissi, comme étant une victime de séduction de sodomie accentuée, faite par le ministre Grégoire Owona. Cette victime était passé aux aveux rapportant jusqu'aux moindres détails les ébats avec son amant ou bourreau. Quelques mois après, Parfait Mbatou, revendiqué dans les colonnes de la Nouvelle Presse, le statut d'un escroc, d'un voleur sans foi ni loi. Sinon, l'argent.

Ace titre, son feuilleton d'homosexuel malheureux connaît un nouveau rebondissement. Il rapporte à l'opinion une histoire de plus. Cette fois, il tire à boulets rouges sur son ami d'hier, Biloa Ayissi. Ce dernier, soutient l'hom-

me à la chaise rouillante aurait monté l'histoire accablant Grégoire Owona de toutes pièces. Jean Pierre Amougou Beling est également cité comme étant dans le coup, pour son groupe de presse l'Anecdote. "Biloa Ayissi qui était encore en contact avec moi continuait de m'aider. Je recevais de lui régulièrement 40.000 FCfa, 50.000 FCfa et parfois 60.000 FCfa. Avec cet argent, je pouvais me rendre régulièrement à l'hôpital pour des soins. Mais très rapidement, je me suis demandé comment ce monsieur était-il si (sic) généreux à mon égard. J'ai pressenti qu'il préparait un grand coup." Affirmation de Parfait Mbatou.

A qui profite ce retournement de situation ? Tous conviennent que Grégoire Owona, en sort blanchi par La Nouvelle Presse. L'homme tente de retrouver du sou-

rire après avoir, pendant de longs mois rasé des murs à cause de cette affaire qui lui vaut d'être désormais redouté par plus d'une personne pour présomption de sodomie au viagra comme continue de le soutenir avec fermeté Biloa Ayissi. Ce dernier a expliqué dans une radio émettant à Yaoundé, que Parfait Mbatou est un malheureux homosexuel qui revient sur ses propos à cause de l'argent.

POLITISATION

Selon des sources exclusives, de fins limiers commis sur ordre d'Etoudi, sont entrain de dire si oui ou non, il y a tentative de politisation de cette banale histoire de jambes en l'air entre le ministre Grégoire Owona et un assoiffé d'argent et de pouvoir.

Cette initiative est consécutive au fait, qu'au Cameroun, nous sommes à la veille d'un remaniement ministériel, et des fiches informatives, concernant les uns et

les autres doivent être constamment actualisées. Cela est également dû au fait que des noms d'autres proches collaborateurs du président Biya ont été cités. Il s'agit entre autres de René Sadi, secrétaire général adjoint de la présidence de la République et secrétaire général du Rdp; Luc Ayang, président du Conseil économique et social; le ministre de la Défense, Rémy Ze Meka. L'affaire, selon Mbatou aurait été montée par ses proches collaborateurs qui en veulent à Grégoire Owona. Une tentative de manipulation qui ne semble pas emballé selon des observateurs qui trouvent qu'il s'agit d'attitudes propres aux milieux homosexuels où les reniements, les trahisons et autres chantages tiennent la vedette.

YVAN EYANGO

MOUROIRS

Le pénitencier fait pénitence

Il existe un nombre de règles minima destinées au traitement des détenus. La codification internationale les identifie sous l'appellation des "règles de Beijing et des règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privées de liberté". Les spécialistes du droit leur associent volontiers, la déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant. Sur le plan national, le décret du 27 mars 1992 en ses articles 29, 30, 42, 47, 53, 61, 66, spécifie entre autres que "les personnes ont droit à une ration journalière équilibrée et suffisante pour éviter aux détenus toute carence alimentaire et leur donner l'énergie indispensable à leur santé et à l'exécution des travaux auxquels ils sont astreints". Le même décret précise par ailleurs que "le détenu est autorisé à recevoir les visites des membres de sa famille et amis". Il lui confère également le droit de bénéficier à la fin de sa détention du tiers des encaissements effectués dans le cadre de la main-d'œuvre pénale. Rentre également dans le cadre de ce que la loi confère aux prisonniers, "le droit aux offices religieux, aux activités culturelles et récréatives, à l'assistance sociale et à une sépulture". La bouche se boucle avec le droit qui est celui de tout prisonnier à la "protection de l'intégrité physique corporelle". Malheureusement pour le Cameroun, ces droits existent beaucoup plus sur du papier. Les prisons du Cameroun présentent une bien pâle figure. La hideur de ces endroits se lit à l'extérieur et à l'intérieur. Même les bandits de grands chemins ne s'accrochent plus à ces endroits. Ils veulent à chaque fois prendre le large. Les tentatives d'évasion se multiplient. Les conditions de vie des mineurs et des femmes sont désespérantes. Les gardes prisonniers crient leur ras-le-bol, les pouvoirs publics bouchent leurs oreilles. Germinal pénètre dans le couloir de la mort.



Une antichambre de la mort

Tous les observateurs et défenseurs des droits humains sont d'accord pour affirmer que les prisons camerounaises sont des mouiroirs. Les pouvoirs publics qui sont informés de la situation se dépêchent très lentement à apporter des solutions idoines.

Le constat est tout simplement alarmant. "Nos prisons sont de véritables mouiroirs", lance un défenseur des droits humains qui ne cache pas son exaspération. Cette déclaration rejoint les observations faites, il y a presque une dizaine d'années par Philippe Camille Akoa, président de la section camerounaise de l'Observatoire des prisons. Il relevait au cours d'un entretien avec les journalistes que les prisons camerounaises, qui datent, pour la plupart de l'époque coloniale, sont insalubres, infectes et surpeuplées. Même la présidence de la République, à la suite du rapport de Rodley Nigel, rapporteur spécial des Nations unies contre la torture, avait relevé les problèmes majeurs qui minent l'administration pénitentiaire dans un document qui date d'avril 2001 et qui est intitulé "réforme du système carcéral et élaboration d'une nouvelle politique pénitentiaire". Ces problèmes sont : "la vétusté et le délabrement des structures, l'incapacité des prisons à garantir la sécurité ce qui explique en partie la recrudescence des évènements spectaculaires actuellement enregistrés; un taux d'occupation de plus de 400%; la malnutrition et précarité des conditions d'hygiène, l'insuffisance des effectifs du personnel, manque de professionnalisme, vieillissement prononcé, l'absence de plans rationnels de gestion des ressources humaines et de carrières conduisant régulière-

ment à des mouvements d'humeur et la démotivation des personnels, la modicité des ressources financières allouées à ce secteur social sensible".

S'il est vrai que des avancées significatives ont été entreprises par les pouvoirs publics pour pallier certaines carences, notamment le recrutement en 2004 de 790 nouveaux personnels dans l'administration pénitentiaire, le rattachement de l'administration pénitentiaire du ministère de la Justice (décret n°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement), la signature le 18 juillet 2001 avec la Commission européenne d'une convention visant à mettre en œuvre le Programme d'amélioration des conditions de détention et respect des droits de l'homme (Pacdet 1) et une meilleure articulation des fonctions entre l'administration pénitentiaire et la Justice (décret n°2005/122 du avril 2005 portant organisation du ministère de la Justice), il n'en demeure pas moins vrai que les problèmes sus-évoqués sont restés les mêmes, plusieurs années plus tard. A ceux-ci se sont même ajoutés, d'après le rapport définitif du Pacdet publié en novembre 2005 "un taux de détention préventive avoisinant 60% et un taux de récidive -encore mal intégré- se situant aux alentours de 40%".

Selon ce rapport, les visites dans les 10 prisons centrales ont permis de conclure à une situation extrêmement

préoccupante des conditions de détention. Quotidiennement ces prisons font à plusieurs problèmes. Morceaux choisis :

(1) La vétusté et l'insuffisance des infrastructures d'hébergement. En dehors de la prison de Bamenda, toutes les prisons centrales ont débordé leur capacité d'accueil officielle. Le taux de surpeuplement varie de 129% (Buéa) à 646% (Bertoua). Les cellules sont inconfortables, le système d'approvisionnement en eau non fonctionnel (Ebolowa, Bertoua) ou dépassé (nombre de points d'eau très insuffisant). Les toilettes sont soit inexistantes (Ebolowa, Bertoua, Ngaoundéré, Bafoussam) soit non fonctionnelles. Les conditions d'hygiène et de salubrité sont déplorables.

(2) L'absence de séparation entre mineurs et adultes

Dans la majorité des prisons, la séparation entre mineurs et adultes n'est pas effective. Les centres pénitentiaires de Ngaoundéré et Maroua ne possèdent pas de quartier des mineurs. La cellule pour mineurs de Garoua enregistre, en plus de ses 42 mineurs, 84 adultes. Le quartier pour mineurs d'Ebolowa accueille les adultes tuberculeux. En dehors du climat d'insécurité dans lequel vivent les mineurs, les conséquences directes de cette promiscuité sont évidentes : maladies, vols, trafics divers, pédophilie, prostitution, taux de récidive spectaculaire. Les services sociaux estiment à 3 mois le délai à partir duquel

un mineur "va s'installer" en prison et y "tisser des liens".

(3) L'absence de séparation entre petits délinquants et criminels dangereux. D'autant plus nocive en cas de proximité des tribunaux militaires

(4) La non-opérationnalité des structures de préparation à la réinsertion sociale des détenus : (i) absence d'écoles (Ebolowa, Ngaoundéré) ou de salles de classes adaptées pour l'enseignement primaire et secondaire; (ii) inexistence de personnel qualifié mis à disposition des prisons par les institutions pour assurer les enseignements (Bamenda excepté) et la formation professionnelle (quand ils existent ils sont confrontés aux problèmes de gestion : maintenance des équipements, admission sélective à l'apprentissage (parrainage), détournement des produits ...) (iii) non-systématisation de l'apprentissage au bénéfice des pensionnaires n'ayant aucune qualification professionnelle et; (iv) absence d'activité d'alphabétisation fonctionnelle pour les adultes non lettrés.

A tout cela on doit ajouter une mauvaise alimentation des détenus, l'impossibilité d'assurer une prise en charge minimale des détenus dans les infirmeries pénitentiaires et d'autres aspects évoqués dans le présent dossier. Qui dit mieux?

SERGE-ALAIN KABESSINÉ
Source : Rapport définitif Pacdet, novembre 2005.

CLASSIFICATION DES CENTRES PÉNITENCIERS

Titre I, chapitre I : Classification

Article 1er

Des centres pénitentiaires, ci-après désignés prisons, peuvent être aménagés dans le ressort des différentes circonscriptions administratives à l'effet d'assurer :

- la détention des personnes incarcérées à titre préventif;
- la détention des personnes condamnées par les tribunaux;
- la détention des personnes faisant l'objet d'une mesure de garde à vue.

Article 2

Suivant la nature de leurs activités, les prisons sont classées en cinq catégories :

- 1) Les prisons d'orientation ou de sélection ;
- 2) Les centres de relégation ;
- 3) Les prisons de production ;
- 4) Les prisons écoles ;
- 5) Les prisons spéciales.

Article 3

Les prisons d'orientation ou de sélection, implantées en principe aux chefs-lieux de provinces, reçoivent :

- a) les personnes condamnées à des peines d'emprisonnement dont la durée excède un an, avant orientation dans les prisons appropriées après une période d'observation;
- b) tous les mineurs de moins de dix-huit ans condamnés par les tribunaux ou placés dans un centre de rééducation pour observation et orientation ;
- c) les personnes condamnées à des courtes peines par les juridictions de la province considérée ;
- d) les évacués sanitaires qui ne peuvent recevoir un traitement approprié dans les ressorts administratifs de leurs prisons d'incarcération.

Article 4

Les centres de relégation sont des prisons réservées aux personnes exécutant une peine de relégation sous le régime de travail et de réforme sociale. Ils peuvent aussi recevoir des condamnés que l'administration pénitentiaire estime irréductibles ou trop indisciplinés pour les autres centres pénitentiaires.

Article 5

Les prisons de production permettent aux condamnés de participer par leur travail à l'effort national de développement. Elles sont implantées, soit à proximité des complexes économiques importants, soit en milieu rural où les activités agricoles ou d'élevage peuvent être menées.

Article 6

Les prisons écoles sont destinées à la formation théorique et pratique des condamnés ou des mineurs placés en rééducation.

Article 7

Les prisons spéciales sont réservées aux femmes et aux mineurs. Elles sont assimilées aux prisons écoles.

Article 8

Les personnes n'ayant pas atteint la majorité pénale peuvent être soumises à un régime particulier. Ce régime est applicable tant aux prévenus qu'aux condamnés.

Sources : Décret n° 92/052 du 27 mars 1992 décret portant régime pénitentiaire au

A portes ouvertes

Les prisons camerounaises sont de véritables passoires. Les évasions semblent être l'activité principale des détenus.

Le 29 juin dernier, une répression consécutive à une tentative d'évasion à la prison de New-Bell à Douala fait 17 morts. Le phénomène semble se répéter dans les prisons camerounaises. Les incidents se suivent et se ressemblent. Le 16 janvier 2005, une trentaine de détenus s'échappent de la prison de Bafoussam. Au cours de l'évasion, les fuyitifs neutralisent le geôlier de service, le blessent grièvement. Ils auraient d'ailleurs été plus nombreux, si une demi-dizaine des candidats à cette aventure ne s'étaient pas faits rattraper. Le 3 janvier 2005, une mutinerie éclate dans la prison de New-Bell à Douala, faisant un mort, et une vingtaine de blessés, dont certains graves. Une bastonnade à mort d'un prisonnier par des "anti-gangs", un groupe de détenus triés sur le volet et chargés par les responsables, d'assurer la surveillance du pénitencier, met le feu aux poudres, entraînant un soulèvement général. Dans l'urgence, les autorités avaient décidé d'affecter à Douala, une soixantaine de gardiens de prison dans le but de renforcer les effectifs déjà insuffisants.

En janvier 2006, une mutinerie éclate dans la même maison d'arrêt de New-Bell et, lourdement réprimée, fait cinq morts. Dans la nuit du 28 au 29 juin 2007, la prison de Yoko dans la province du Centre est le théâtre d'une évasion de 28 détenus. 11 évadés sont mis hors d'état de nuire. Ces évadés, pour la plus

part, des condamnés à mort transférés des prisons de Douala et de Yaoundé se sont payés le luxe de cambrioler des armes et des munitions devant leur permettre d'assurer leur défense dans leur cavale. En janvier dernier, une trentaine de détenus s'échappent du pénitencier de Bafoussam, chef-lieu de la province de l'Ouest. Pourtant, l'année dernière, les gardiens de prisons avaient tiré la sonnette d'alarme.

QUARTIERS

71 gardiens de la prison centrale de Kondengui, à Yaoundé, manifestent pour revendiquer de meilleures conditions de travail. Le mardi 2 décembre, les forces de l'ordre prennent en main la prison de Kondengui. Les gardiens observent une grève pour revendiquer de meilleures conditions de travail, la régularisation de leurs profils de carrière, des avancements, la revalorisation de leur salaire, l'intégration de la dernière promotion des élèves gardiens ainsi que du matériel de travail. Ils refusaient de conduire les prévenus lors des audiences dans les tribunaux. Ils interdisaient également aux familles de rendre visite à leurs parents détenus. Prétendant de l'illégalité de la grève, "la faute la plus grave que puisse commettre un homme en tenue", le ministre de la Justice, Amadou Ali, a préféré envoyer la troupe, le 2 janvier, pour mater les matons. Une virilée bastonnade, en guise de dialogue social,



dont les détenus des "quartiers populaires" ont profité pour mettre le pénitencier à feu et à sang, et rafler quelques produits prohibés (deux détenus sont morts après avoir vidé quelques fioles alcoolisées à l'infirmerie). Cette flambée de violence, qui s'est rapidement répandue à travers le pays, s'est soldée par une purge sévère : seize directeurs de prisons ont été remplacés et une centaine de gardiens suspendus.

Le Cameroun est pris à défaut pour non-respect de certaines normes internationales, même s'il est de notoriété publique que la plupart des prisons camerounaises sont très vétustes. Leur capacité d'accueil est également largement dépassée. A Bafoussam, le lieu de détention qui avait été construit pour 300 places, accueille

quelques 1 260 prisonniers. A Yaoundé, la prison centrale de Kondengui, forte de ses quelque 3 700 détenus, est visiblement passée d'époque, puisqu'elle avait été bâtie pour 1 000 places. Quant au pénitencier de New-Bell de Douala, on y dénombre plus de 3 000 détenus pour un espace de 800 places. Dénominateur commun de toutes ces maisons d'arrêt : déshumanisation, insalubrité, insécurité. Les organisations de défense des droits de l'Homme évoquent pêle-mêle régulièrement de graves problèmes de répartition de détenus, les mineurs cohabitent par exemple avec les adultes, d'où de nombreuses dérives : maladies, homosexualité, viols, vols, trafics divers, etc.

J.E.L

Raide comme la justice

Le Cameroun est-il en voie d'inventer la présomption de culpabilité au détriment des libertés individuelles ?

Le visiteur qui arrive pour la première fois dans les prisons de Yaoundé et Douala est assommé par une espèce de tourbillon. Outre la vétusté, c'est l'ambiance de marché qui prédomine avec cette clameur permanente. L'impression de suffocation et de surpopulation est réelle. A Douala, le vieux pénitencier, qui date des années 30 et construit initialement pour 800 prisonniers, héberge environ 4400 personnes. A Yaoundé la prison accueille plus de 3800 locataires. Presque quatre fois plus que sa capacité d'accueil officielle qui est de 1000 personnes. La situation d'engorgement est valable dans presque tous les autres pénitenciers du pays. Comment en est-on arrivé là ? Tous les spécialistes pointent un doigt accusateur sur les lenteurs judiciaires. "C'est anormal que nos prisons soient occupées par soixante-dix pour cent de prévenus" s'indigne Hilaire Kamga, président de Nouveaux Droits de l'Homme (NdH), Organisation non gouvernementale (Ong) spécialisée dans la défense et la promotion des droits humains. Le "rythme d'emprisonnement est effarant. Le passage chez le procureur est synonyme de prison", fait remarquer le président de NdH pour qui "le Cameroun a inventé la présomption de culpabilité".

Les "émeutes de la faim" de

février dernier plaident plutôt en cette faveur. Des observateurs avertis comme maître Charles Nguini, président local de Transparency International Cameroon, avait en son temps parlé "d'emprisonnements somnambules".

Pour Hilaire Kamga, les lenteurs judiciaires au Cameroun sont à la fois structurelles et systémiques. "L'insuffisance des magistrats alliée à la présomption de culpabilité - qui dans notre contexte remplace la présomption d'innocence - alimentent les lenteurs judiciaires. Et placent le Cameroun dans une situation de non droit". Avec l'affluence des dossiers les "magistrats sont contraints de bâcler les affaires et de mettre systématiquement les prévenus sous mandat de dépôt".

CODE

Amadou Mbeyap Kutnjem, titulaire d'une Chaire Unesco des Droits de la personne et de la démocratie à l'université d'Abomey-Calavi au Bénin, se veut précis dans un mémoire sur les lenteurs judiciaires : "L'insuffisance du personnel ici a un double sens. Il s'agit d'un manque qualitatif et quantitatif de personnel. Au sens quantitatif, les magistrats sont en nombre insuffisant. Pour tout le Cameroun, l'école de magistrature ne forme que vingt cinq (25)

magistrats tous les deux ans). Pourtant chaque année, il y a des décès et des retraités au sein du service public de la justice. Ce qui crée un vide que le recrutement tardif des nouveaux magistrats ne peut combler. On assiste à contrario à un engorgement du prétoire. Les magistrats en fonction sont parfois dépassés et préfèrent classer les dossiers sans suite." De plus, à l'observation, le manque d'autonomie financière de nos tribunaux, obligés d'attendre longtemps pour remplacer le simple matériel de bureau ou rémunérer son personnel, sont à l'origine de nombreux blocages de dossiers. La corruption ambiante "favorise une certaine justice à deux vitesses", fait remarquer un avocat stagiaire qui a requis l'anonymat. Le prévenu qui a la capacité de "bien parler", autrement dit de corrompre, "a de fortes chances de faire avancer son dossier", reconnaît-il.

L'absence de volonté politique anime aussi les lenteurs de la justice. L'entrée en vigueur du code de procédure pénal, en janvier 2007 avait suscité beaucoup d'espoirs. Hélas ! Ce code charrie pourtant un ensemble de dispositions susceptibles d'éliminer les entraves à la manifestation de la justice. Il en est par exemple de l'article 218(1) qui encadre la détention provisoire : "une mesure exceptionnelle qui ne peut être

ordonnée qu'en cas de délit ou de crime (...). Toutefois, un inculpé justifiant d'un domicile connu ne peut faire l'objet d'une détention provisoire qu'en cas de crime". Sur le terrain la réalité est tout autre. Le cas Lapiro de Mbanga illustre à suffisance cette situation. Autres dispositions susceptibles de désengorger nos prisons : la libération sous caution et l'habes corpus qui consiste à obtenir du magistrat sa libération si jamais la détention est jugée illégale.

Fort d'une riche expérience dans la défense des droits des prisonniers, Hilaire Kamga projette une vaste campagne de sensibilisation des autorités sur la problématique des lenteurs judiciaires. "La liberté devrait être la règle et la détention l'exception" dans une société civilisée, clament les défenseurs des droits humains.

L'opinion publique fonde l'espoir sur la promesse gouvernementale de recruter un personnel supplémentaire dans nos tribunaux. Dans trois ans, l'État devrait recruter 450 magistrats, 300 greffiers et 1500 personnels de l'administration pénitentiaire. Ces recrutements par voie de concours et qui vont s'étaler sur une période de trois ans, devraient, selon le vice-Premier ministre contribuer à la résolution des problèmes des lenteurs judiciaires.

JUNIOR ETIENNE LANTIER

État d'esprit des prisonniers

Face au traitement à eux réservés en prison, les détenus connaissent des états psychiques variés et surtout contraires à la mission de la prison.

Les conditions de détention au Cameroun mettent les détenus dans divers états. Construites généralement pour contenir 1000 prisonniers, les prisons actuelles sont surpeuplées. Certaines ont cinq à six fois le nombre de détenus. Plusieurs sont en attente de jugement depuis plus cinq ans. D'autres sont là, dans la tourmente depuis 10 ans attendant de savoir le sort à eux réservés par la société contre laquelle ils ont commis des infractions. Ils ne sont plus dans ce cadre supposé redresser leurs habitudes pour un nouveau départ. En clair, au lieu que la prison soit un cadre humanisant, elle transforme par moment les individus et les prédispose à la violence. Le cadre et les rencontres ont une influence sur le détenu.

Dans la prison, afin de se défendre de toute agression, certains prisonniers se replient sur eux-mêmes. Ceux des prisonniers qui se trouvent dans cette situation sont obligés de se lancer dans la lecture ou la prière. Pour les mineurs, ils s'engagent dans les études et l'apprentissage d'un métier quelconque. Ils sont

aidés en cela par des encadreurs.

HUMANISATION

D'autres connaissent des dépressions. Pour cette catégorie, c'est le traitement, les humiliations, la promiscuité, les brimades, les conditions de détention et la longue attente du jugement qui en sont les causes. Dans ce cadre là, on retrouve des personnalités qui ne se retrouvent pas dans ce milieu. Généralement, pour ne prendre que le cas des hautes personnalités détenus dans le cadre de l'"Opération épervier", ils sont vus par les brigands et autres bandits comme étant les principaux responsables de la crise que traverse le Cameroun. Du moins, c'est l'image que la société a voulu leur donner depuis le début de l'opération. Face aux insultes et autres humiliations, ils finissent par craquer. C'est le cas d'un ancien ministre, arrêté dans le cadre de l'Opération épervier. Un jour, alors qu'il s'appretait à prendre son repas aux environs de 14h, il s'est vu sommé de quitter le quartier où il était avec les autres "dignitaires" du pays. Il



Paul Eric Kingue (à gauche) et Lapiro de Banga (à droite)

Photo Le Jour

s'est levé, et s'est fait fortement violence pour ne pas pleurer devant les gardiens de prisons chargés de lui administrer ce traitement moyenâgeux.

Au bout du compte, certains deviennent impulsifs et agressifs. Ils en veulent à toute la société. Ceci est d'ailleurs l'un des caractéristiques des prisonniers. Enfin, l'on sombre et se laisse aller en se disant qu'un jour, leur sort sera corrigé.

L'humanisation de la prison, la prise de sanctions non spectaculaires par les autorités pour donner à la société non pas des agressifs, des rancuniers éternels, des revanchards ou de nouveaux bandits, mais des citoyens conscients des torts par eux causés à la société et déterminés pour un nouveau départ. Et à ce niveau, nous pouvons dire que chacun a sa partition à jouer.

BATOUM LOUIS

Les taxis en prison

Des prisonniers aux gardiens de prison, chacun trouve son compte. Et ce, selon la vaillance des uns et des autres.

La prison centrale de Yaoundé est également un centre des affaires de toutes sortes. Le constat est fait dès l'entrée. La règle prévoit que, pour toute visite à un détenu, l'on achète au prix de 500 FCfa, le permis de communiquer au palais de Justice. Une fois en détention de ce précieux document, on doit se conformer aux heures de visites initiées par le régisseur. Seulement, tout n'est pas facile comme on serait tenté de le croire. Dès l'entrée, il faut "bien parler" aux des gardiens de prison. Passé cette étape, il faut se soumettre à un contrôle strict du deuxième

groupe de gardiens. Ici, les visiteurs consistent tous leurs appareils de téléphone moyennant une modique somme de 100 FCfa.

Lorsqu'on atteint la troisième barrière qui conduit au parloir, le visiteur est soumis à une fouille systématique. Nourriture et tous les autres paquets destinés au prisonnier sont retournés dans tous les sens. Le visiteur ne doit pas oublier de faire montre de "compréhension" à l'endroit des gardiens de prison avant de se soumettre au chantage des prisonniers. En effet, pour faire venir un détenu, il faut payer le "taxi" à un autre

détenu appelé par les geôliers. Généralement, "le taximan" après avoir empoché de l'argent, fait un tour et revient vous dire qu'il ne l'a pas vu. Il revient alors au visiteur, s'il tient à voir la personne sollicitée, de payer un deuxième "taximan". Le prix du taxi varie en fonction de l'importance de la personne visitée. Quand on voudrait rencontrer une personnalité détenue de la République, on ne devrait pas être surpris d'entendre dire que "ce n'est pas n'importe qui, qui vient voir... Il faut laisser quelque chose." La consignation des téléphones et les frais de taxi peuvent s'élever à plus de

4000 FCfa.

Toutefois, les prisonniers à Kondengui ne vivent pas que des frais de taxi à eux remis par les visiteurs. Certains assurent la garde ou les courses des personnalités. Ainsi, une fois quand on rend visite à une personnalité, c'est un de ses hommes de main qui transporte la nourriture. A la fin de la journée, il s'en tire avec un "paquet minimum" acceptable. En somme, si la prison exprime la privation de la liberté, il n'en demeure pas moins vrai que pour certains, elle rapporte des devises et des avantages multiples.

BATOUM LOUIS

Au cœur des responsabilités

La prison centrale de Yaoundé compte, à ce jour plus, de 400 agents. Ce sont eux qui encadrent et surveillent les 3500 détenus de ce pénitencier.

Le régisseur est le patron de la prison dont il a la charge. Selon le décret n° 92/052 du 25 mars 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun et la note n° 018/NS/Pcy/Sdasec du 8 avril 2001, il est chargé de : la stricte observation des mesures d'ordre et de la police intérieure appliquée à chaque catégorie de détenus ; de l'établissement du plan d'activités mensuel, trimestriel et annuel ; de l'entretien des locaux et les travaux de réparation des bâtiments ; de l'utilisation judicieuse de la main d'œuvre pénale ; de l'exécution des marchés de vivres et de fournitures diverses ; de la tenue des registres et écrits conformément aux textes en vigueur ; de la répartition des détenus par caté-

gorie et de l'alimentation, l'habillement, la santé, l'hygiène et l'anthropométrie des détenus.

Les attributions du chef de service de la discipline des activités socio-culturelles et éducatives sont définies à l'article 12 du décret n° 92/052 du 27 mars 1992 : il s'occupe du maintien de l'ordre parmi les détenus ; de la classification des détenus ; de la propreté des détenus et des cellules ; du contrôle des courriers des détenus ; de la sélection des corvéables ; de l'ouverture et de la fermeture des locaux ; de la fouille des locaux et des détenus ; de la surveillance des équipes installées à l'intérieur de la prison ; des sports et activités culturelles du personnel ; de la formation et de l'encadrement psy-

chosocial des détenus ; des sports et activités culturelles et de loisirs des détenus ; de la gestion des foyers et des mess des prisons.

Conformément au décret n° 92/052 du 27 mars 1992, le chef de service administratif et financier est responsable : de la discipline des personnels ; du contrôle des effectifs ; de la situation des armes et munitions et prise d'arme ; de l'ouverture et du classement des dossiers du personnel ; du courrier arrivé et départ ; de la tenue de chronos et répertoires divers ; de la rédaction des correspondances et rapports divers ; de l'ouverture et classement des dossiers pénitentiaires ; de la tenue des registres d'écrou ; des statistiques des détenus ; des avis d'évasion et de

recherches et de cessation de recherches ; de l'incarcération et de la libération des détenus ; de l'anthropométrie des détenus ; du suivi et de la coordination de la comptabilité matière de la régie des recettes et de la caisse d'avance.

Le médecin chef de l'infirmier est en charge de l'état sanitaire des prisonniers. C'est lui qui délivre les permissions de sortie, après avoir expliqué et convaincu le régisseur. Lequel régisseur peut s'opposer à l'évacuation d'un prisonnier lorsqu'il estime que les raisons ne sont pas convaincantes ou alors l'opportunité ne le permet pas.

Rassemblés par BATOUM LOUIS

LES QUARTIERS DE YAOUNDÉ

Cameroun La prison Centrale de Yaoundé se présente en 13 quartiers.

Le Couloir de l'espérance : divisé en 21 locaux, ce quartier est réservé aux condamnés à mort. Nous n'avons pas pu avoir le nombre exact de détenus. Toutefois, on parle d'une centaine de pensionnaires inscrits dans ce couloir qui conduit droit vers...

Le quartier des malades : il compte en son sein les prisonniers victimes des maladies infectieuses. Des maladies qui exigent leur mise en quarantaine. Il reste à croire qu'avec la construction du dispensaire de la prison en face du bâtiment central, ces malades trouveront certainement un cadre plus approprié.

Le quartier militaire : Il compte au total 26 locaux. On y retrouve les hommes en tenue condamnés pour meurtre ou délits de droit commun. Ils sont plus de 430 "locataires".

Le quartier buanderie : il regroupe les prisonniers abandonnés ou indigents. Ce quartier compte environ 80 détenus. C'est à eux que profitent en majorité des dons alimentaires.

Le quartier féminin : comme son nom l'indique, c'est là que séjournent les femmes. Pour éviter tous les cas de viols de la gente masculine en mal de chaleur, la sécurité est toujours renforcée en ces lieux. Compte tenu des différentes mutations, il nous est difficile de donner le nombre de pensionnaires.

Le quartier des mineurs : les pensionnaires sont tous des mineurs dont les âges oscillent entre 13 et 18 ans. Le quartier a cinq locaux. Ici, on parle de plus de 500 détenus. Ce quartier a la particularité d'être également sous le contrôle du ministère des Affaires sociales.

Les quartiers III et IV : ces quartiers comptent 27 locaux avec une population carcérale de plusieurs centaines de milliers d'individus. Ses détenus sont dits dangereux. Ils ont soit : volé, violé, tué, braqué ou alors ils ont été surpris avec des armes à feu sans autorisation du port d'arme.

Les quartiers spéciaux : Ils sont cinq au total. On les désigne par les lettres A, B, C, D, E. En exclusivité, c'est ici qu'on retrouve les hautes personnalités de la République condamnés pour diverses raisons. On y retrouve les intellectuels, les opérateurs économiques, les anciens cadres de la fonction publique, les anciens ministres et tous ceux qui ont eu des charges élevées dans les divers secteurs. Outre ces blocs, la prison centrale de Kondengui compte d'autres espaces et structures pour les détenus. De ceux-ci, il y a : le centre socio-éducatif, l'infirmier, la bibliothèque, la cuisine, les aires libres, la cour d'honneur et la cour intérieure. Tous ces éléments concourent au "bien-être" des détenus.

RASSEMBLÉS PAR BATOUM LOUIS

Enfants perdus

Le sort des enfants dans les prisons camerounaises est peu enviable. Leur incarcération se fait au mépris de la réglementation.

Une enquête effectuée par le ministère de l'Administration territoriale et la Décentralisation (Minatd) dans les 19 plus grandes prisons du Cameroun au cours de l'année 1999, a révélé la présence en leur sein de 385 mineurs détenus à titre préventif, et de 49 autres jugés et condamnés. Ces chiffres ne prennent pas en compte les enfants placés dans les cinq institutions de rééducation que compte le Cameroun. Ils ne visent pas ceux, en nombre important, qui sont remis par les magistrats à leur famille. Bien qu'auteurs d'infractions à la loi pénale, en effet, la justice estime parfois qu'il vaut mieux les laisser sous la direction des parents ou la surveillance du personnel social formé à cet effet. Cette décision de remettre l'enfant à sa famille est une des mesures spéciales de protection de l'enfance édictées par la législation interne et la Convention des Nations unies relatives aux droits de l'enfant. Le Cameroun a ratifié cette Convention, le 11 janvier 1993. En 2005, quelque 800 mineurs ont été incarcérés dans 19 prisons camerounaises et condamnés à une peine d'emprisonnement moyenne de sept ans, selon les recherches menées par l'organisation non-gouvernementale Défense enfants international (Dei).

De nombreux mineurs de moins de 18 ans ont été arrêtés et incarcérés au cours des

émeutes provoquées par la hausse du prix des denrées alimentaires en février dernier au Cameroun. Pourtant, l'incarcération de mineurs pour écart de conduite a été interdite conformément à un amendement du Code pénal camerounais, adopté en 2007. La loi stipule que les enfants de moins de 14 ans ne peuvent être incarcérés qu'en cas de meurtre; quant aux mineurs âgés de 14 à 18 ans, la loi n'autorise leur incarcération qu'en cas de crime. Dans tout autre cas, le directeur de la prison ne peut pas autoriser l'incarcération d'un mineur. La responsabilité pénale du mineur est atténuée. La peine capitale et l'emprisonnement à vie ne peuvent jamais être prononcés à son encontre. Selon la loi 97-009 du 10 janvier 1997, la peine maximale qui peut lui être infligée est de dix années.

COMITÉ

La procédure judiciaire est aussi particulière. La loi laisse la désignation du défenseur de l'enfant à la discrétion du juge. Elle donne de larges pouvoirs à celui-ci pour déterminer si la présence d'un défenseur auprès du mineur est nécessaire pendant les poursuites. Ainsi, elle épargne aux plaideurs de longues attentes et des renvois liés à l'indisponibilité des avocats. Le magistrat a toutefois l'obligation d'accorder à toute affaire concernant les mineurs toute la partialité nécessaire et



de tenir compte de la personnalité de l'intéressé. Mais il n'a la latitude d'apprécier qu'en cas de délit. Si le mineur est l'auteur d'un crime, l'assistance d'un conseil devient obligatoire. Lorsque l'accusé est incapable de s'offrir les services d'un avocat, la justice lui désigne un défenseur qui assure sa défense aux frais de l'Etat. En effet, la simplicité des procédures en matière correctionnelle rend la désignation d'un avocat exceptionnelle. Le nombre de mineurs bénéficiaires de l'assistance judiciaire est par conséquent susceptible de correspondre au nombre de mineurs poursuivis et condamnés pour crime. Malgré ces garde-fous, les conditions de vie des mineurs ne sont pas améliorées dans les prisons.

A la prison centrale de Douala, les jeunes prisonniers vivent dans des conditions particulièrement déplorables. En

effet, selon les registres carcéraux, 3 792 personnes sont incarcérées dans cet établissement, conçu pour accueillir un maximum de 700 détenus. En outre, les détenus mineurs ont souvent des contacts avec les détenus adultes. Les mineurs se retrouvent souvent avec des criminels [et notamment] des pédophiles et des violeurs. En 2003, le Comité des Nations Unies contre la torture a recommandé que les mineurs détenus dans les prisons du Cameroun soient séparés des adultes, ou que l'Etat construise des prisons spécialement destinées à les accueillir. Le gouvernement n'a pas encore construit d'établissement de ce type. Enfants et prisons : les deux mots sont si parfaitement opposés, leur rapprochement si incongru, qu'on ne saurait concevoir pareille association. C'est l'innocence et l'infamie, la lumière et les ténèbres.

JUNIOR ÉTIENNE LANTIER

LA VÉRITÉ DES CHIFFRES

Les observations qui ressortent des enquêtes du Minatd indiquent que l'alimentation, l'habillement, et l'hygiène des détenus ne sont assurés que de façon approximative dans les maisons d'arrêt.

La santé des mineurs n'est pas préservée dans les prisons camerounaises. Seuls 47,7% des prisons ont une infirmerie fonctionnelle, alors que 50,5% seulement des enfants ont accès aux soins de santé primaire. Les enfants reçoivent une formation scolaire générale et technique. Ils peuvent présenter les examens officiels et obtenir les mêmes diplômes que les autres enfants. Mais le niveau de leur formation demeure qualitativement et quantitativement faible. Seuls 34,5% des enfants y ont accès. La formation pêche par la faiblesse de sa durée moyenne hebdomadaire, évaluée à 19,2 heures. Même la formation psychosociale, nécessaire à la préparation de la réintégration dans la société, ne peut être dispensée de façon permanente que dans les 21,1% des prisons.

A ces insuffisances, s'ajoutent la qualité de la maintenance des bâtiments, la vétusté des équipements, le faible niveau de formation du personnel d'encadrement et la surpopulation des établissements. Le nombre des mineurs incarcérés représente 11,6% de la capacité d'accueil des quartiers pour mineurs ! Dans ces conditions, force est de relever que le régime carcéral ne donne pas toujours les résultats souhaités. Si le caractère intimidant de la peine d'emprisonnement et les rudes conditions de son exécution préservent les honnêtes gens de la délinquance, il a été constaté que le manque de maturité des adolescents ne leur permettait pas d'en comprendre les dangers.

La législation nationale prévoit la création dans les prisons de quartiers spéciaux pour mineurs. Cette mesure a pour but d'empêcher les contacts avec les détenus majeurs; contacts qui sont à l'origine de la contamination et des vices liés à la promiscuité. Mais seuls 62,1% des enfants purgent leur peine dans ces quartiers, dont ne disposent que 42,1% de maisons d'arrêt. Par ailleurs, les locaux existants ne sont pas aménagés pour empêcher les contacts avec les majeurs. Les installations sanitaires sont souvent communes, seuls 59,1% des enfants ont un accès libre et exclusif à l'eau, et 59,9% à l'assainissement. Pour les jeux, les espaces aménagés exclusivement pour les enfants n'existent que pour 31% d'entre eux et les bibliothèques pour 30,5%.

E.J.L.

Prisons de l'Ouest Cameroun

La Province de l'Ouest compte neuf (9) prisons de différentes catégories :

- Une prison centrale à Bafoussam;
- Cinq prisons principales (Dschang, Mbouda, Bafang, Bangangte, Foumban);
- Trois prisons secondaires (Foumbot, Bazou, Mantoum).
- Les prisons secondaires de Bazou et Mantoum accueillent exclusivement les prisonniers dont le jugement est rendu définitif ou les "condamnés que l'administration pénitentiaire estime irrécupérables ou très indisciplinés pour les autres centres pénitentiaires".

Les prisons de l'Ouest pour la plupart existent avant la création des administrations actuelles. Les plus anciennes sont : la prison principale de Dschang (1927) et la prison centrale de Bafoussam (1938). A cause de longues détentions préventives, la plupart des prisons sont surpeuplées, notamment celle de Bafoussam qui accueille 1068 détenus pour une capacité initiale de 400 per-

sonnes. Cette surpopulation carcérale crée un déficit en personnel d'encadrement.

La durée de détention varie : un an pour les détenus en attente de jugement ; six à neuf mois pour les appelants. A Bafoussam, nous avons relevé le cas de M. Demalio, transféré de Bafang pour Bafoussam et qui attendait depuis 1994 d'être jugé au tribunal militaire. Grâce à l'assistance de la Ligue des Droits et Libertés, ce détenu a été jugé et condamné en Août 2003.

Les conditions de vie dans les prisons ne sont pas les meilleures. Malgré l'existence des quartiers (quartiers pour mineurs, pour femmes, pour condamnés à mort), les détenus ne sont pas séparés des personnes condamnées. Dans la plupart des prisons visitées, il existe une promiscuité totale dans les cellules : 15 à 20 personnes sont logées dans un espace d'à peine 20m² mal éclairé et mal aéré. La literie n'est pas disponible pour tous ; certains prisonniers fournissent eux-mêmes leur matériel de couchage. Les toilettes modernes sont inexistantes : les

prisonniers sont obligés de faire leur besoin dans des seaux de circonstance qu'ils vident ensuite dans des fosses septiques. La nourriture est insuffisante et non équilibrée. Nous avons observé lors de notre visite à la prison de Bafoussam, des mineurs et des jeunes qui fouillent dans les poubelles. Plusieurs nous ont déclaré que la bataille est rude entre eux pour choisir celui ou ceux chargés de vider la poubelle du quartier des fonctionnaires.

La faiblesse du service médicale a été relevée dans les prisons visitées : l'infirmerie est peu pourvue en médicaments. Les responsables et infirmiers résident loin du pénitencier. Une épidémie de méningites et de tuberculose a été signalée à la prison principale de Bafoussam en 2005. Selon des sources, plusieurs détenus en sont morts. Mais nous n'avons pu entrer en possession des statistiques.

La main d'œuvre pénale est pratiquée, mais les produits de cette corvée ne profitent pas toujours aux prisonniers, ni à l'établissement pénitentier.

Dans presque toutes les

prisons, les loisirs sont encouragés : pratiques des exercices physiques et sportifs, théâtre, semaine des détenus etc.

Prêtres, pasteurs et Imams exercent librement leur ministère, de même que les associations caritatives.

EN CONCLUSION

Les prisons de l'Ouest à l'instar de toutes les prisons du Cameroun connaissent des difficultés liées en grande partie aux questions logistiques et à la vétusté des infrastructures. Toute chose qui favorise les mauvais traitements des prisonniers et détenus. Malgré ces difficultés, nous avons noté de la part des responsables de ces pénitenciers, notamment à Bafang, Bafoussam et Bagangté un réel effort pour les surmonter. Au demeurant, nous pensons que la construction de nouvelles prisons répondant aux normes requises devrait s'inscrire dans les priorités du Ministère en charge de l'Administration Pénitentiaire.

Fait à Bafoussam le 17 Décembre 2007

Le Directeur Exécutif
CHARLIE TCHIKANDA

MADELEINE AFITE

"C'est un enfer"

La coordinatrice de l'antenne Littoral de l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) revient sur l'univers pitoyable des prisons camerounaises. Le constat est amer.

Germinal : Quelle est la situation actuelle dans les prisons Camerounaises ?

Madeleine Afite : La situation des prisons actuelle au Cameroun est déplorable et lamentable. C'est des poudrières humaines où tout peut provoquer une explosion mortelle, c'est un enfer, un lieu de la promotion de la délinquance et la criminalité.

Ces structures de détention sont-elles respectueuses des normes minimales en matière de droits de l'homme ?

Les lieux de détention au Cameroun (unités de police, gendarmerie, prison etc. ...), ne suivent aucune norme en matière de respect des droits humains, puisqu'il n'y a pas de contrôle, d'inspection ni des visites des associations, Ong de défense des droits de l'homme nationales et internationales. De même, le manque de cohérence dans l'action des pouvoirs publics amène chacun à faire ce qu'il veut à son niveau et parfois avec la complicité de la hiérarchie. Voilà pourquoi les grandes prisons au Cameroun sont des milieux d'affaires (business).

Parlez-nous des conditions de détention dans ces prisons...

Les conditions de détention sont très rudes, draconiennes et inhumaines. L'état de délabrement de la plupart des prisons camerounaises est lamentable à cause de la vétusté, l'exiguïté, et l'environnement (insalubrité, fosse sceptique, la situation géographique par rapport aux agglomérations). Nous avons les prisons dépassées: Kribi, Buéa et Djoum ont été construites vers les années 1910; Sa'a, Ebolowa, Bertoua (175 places); Bafoussam vers les années 1920 pour une capacité de 250 places. La prison de Douala construite en 1930 a une capacité de 700 à 800 places au plus. Ambam a été construite vers 1950, la prison d'Eséka vers 1940, celle de Yaoundé vers 1972. Bamenda-Sangmélina-Garoua vers 1910 pour ne citer que ces quelques prisons dont les capacités d'accueil sont dépassées;

- La surpopulation qui est cause de la promiscuité.
- Les mauvaises conditions d'alimentation
- Les mauvaises conditions sanitaires (maladies des peaux, respiratoires.....)
- L'absence des soins de santé presque inexistantes pour les flottants.
- La torture et autres traitements inhumains, dégradants et humiliants :
- Les cellules disciplinaires
- La corruption
- l'arnaque
- la bastonnade
- La balance
- L'enchaînement des détenus
- L'autorité de certains détenus sur les autres détenus (antigang)
- La violence entre détenus.

A Yoko, il y a 2 mois, les détenus ont été jetés dans la cellule disciplinaire avec le corps d'un détenu mort. Certains sont sortis malades de cette épreuve. D'autres sont restés avec pour visiteurs un serpent et parfois les

poules du régisseur.

A Yoko, tout comme Mantoum, où les prévenus sont transférés de la prison de Douala et Yaoundé et leurs procédures au niveau de la Justice ne connaissent plus des avancements à cause de l'abus de certaines autorités pénitentiaires. Pour parler des conditions de détention dans les prisons, on doit écrire une bible.

Combien de détenus et de prisons recense-t-on au Cameroun ?

Au Cameroun, il y a environ 74 prisons (il y a les prisons centrales, principales, secondaires). Les lieux comme le Sed et la Légion de Gendarmerie du Littoral sont également des prisons. Il est difficile à l'Acat-Littoral chef de file de la Maison des Droits de l'homme du Cameroun de donner un bilan du nombre des détenus. En s'appuyant sur les chiffres donnés par le ministère de la Justice, avant les émeutes de février dernier, il y avait 22 676 détenus dans toutes les prisons du pays. A ce jour, ce chiffre a considérablement augmenté. Par rapport aux prévenus, nous savons que le nombre est trop élevé. A titre d'exemple, le 16 juillet 2008, face à un panel, une autorité de la prison centrale de Yaoundé Kondengui, dont la capacité officielle d'accueil est de 1000 places, affirmait que cette prison contient 4403 détenus et 3095 prévenus. La prison de Douala a une capacité d'accueil 800 places et le nombre de détenus vari entre 3480 et 3824 détenus. Les 3/4 sont des prévenus et c'est ainsi dans la majorité des prisons.

Quels commentaires vous inspire le détachement de la direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice ?

Le détachement de la direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est une bonne chose. C'est la justice qui est en charge des poursuites, alors les magistrats doivent contrôler les effectifs des détenus, les conditions de détention et faire des recommandations au ministre; ils ont le pouvoir de faire avancer les dossiers. Nous avons vu après le rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice, les magistrats venir dans les prisons et traiter sur place certains dossiers. Des personnes ont trouvé la liberté et cela a permis d'accélérer certaines procédures au niveau du parquet et l'exécution des peines. On a plus compris ce qui s'est passé subitement : la mise en place des délégations de l'administration pénitentiaire qui nous semble ralentir beaucoup de choses.

Ce détachement a-t-il apporté une plus value par rapport à l'amélioration des conditions de détention et la diminution du nombre de prévenus ?

L'arrêt de ce suivi ne favorise pas l'amélioration des conditions de détention et le non respect du Code de procédure pénale. Le nombre de prévenus augmente du jour au jour dans nos prisons surtout dans les prisons centrales et



principales. Le gouvernement camerounais par le ministère de la Justice semble se plaire dans cette négligence avérée des prisons, parce que cela lui permet de neutraliser et d'humilier certaines personnes, notamment l'enchaînement des personnes comme le maire révoqué de Penja Paul Eric Kingué, Lapiro de Mbanga, le docteur Kame Victor. Pour les rendre visite, nous les voyons à travers un borgnon à la prison principale de Nkongsamba ; ils sont traînés tout le long du parcours allant de la prison au palais de Justice et vice-versa comme s'il manquait des voitures pour les transporter.

- En deux jours d'audience, on ne juge que deux dossiers sur quarante et cela est fait pour nuire aux détenus.

- Le cas des personnes retenues pour contrainte par corps (les amendes sont transformées en peine) ...

- les lenteurs judiciaires, la lenteur dans l'exécution des peines, le traitement des dossiers au niveau des greffes (justice et prisons...) Alors il est difficile que les objectifs soient atteints.

Et le code de procédure pénale alors ? Est-il de nature à favoriser les meilleures conditions de détention et d'incarcération ?

Le Code de procédure pénale dans son énoncé est de nature à favoriser les meilleures conditions de détention et d'incarcération mais le Code n'est pas applicable.

Pensez-vous, comme certains observateurs, que les prisons camerounaises sont des enfers pour des mineurs et les femmes ?

Les prisons au Cameroun sont des enfers pour tous les prisonniers et plus encore pour les femmes, les mineurs, les vieillards et les malades.

Venons-en au cas spécifique de la prison de New-Bell à Douala où on assiste de plus en plus aux évènements spectaculaires et aux échanges de coups de feu qui se terminent par morts d'hommes. Qu'est-ce qui fait problème à Douala ?

La prison centrale de New-Bell est une prison spéciale, je pense que nous devons revenir pour parler de cette prison; à elle seule, nous ferons des pages et des pages d'interview. C'est une prison d'affaires, de business, où il se passe beaucoup de choses; elle est

seule en son genre.

Nous avons l'impression que les autorités actuelles de cette prison bénéficient d'une protection du pouvoir, aucune sanction : en janvier 2006, l'Acat-Littoral a remis un important matériel de santé pour aider le soin des détenus malades et pour éviter des évactions au niveau des hôpitaux en présence du représentant du Haut Commissaire de Grange Bretagne au Cameroun qui avait financé le projet et des autorités de la prison de New-Bell après vérification et signature des trois partis, quelques mois après les représentants du Haut Commissariat de Grande Bretagne venus de Londres et l'Acat-Littoral avons fait une descente dans la prison, c'était une honte le matériel n'existait plus. Les dons s'envoient toujours dans les prisons.

Que faire pour que nos prisons cessent d'être des mouroirs et deviennent des lieux où les droits humains sont respectés ?

Il faut délocaliser certaines prisons qui nécessitent d'emblée la construction des nouvelles, aux normes pouvant aider à transformer les mentalités. Une prison de haute sécurité respectant toutes les normes pour les grands bandits et des matériels pour l'accès pour eux à la resocialisation et pour l'amélioration de leur condition de détentions ; Les prisons des mineurs, les prisons des femmes où se fera une séparation des autres femmes aux mineurs filles avec du matériel de réinsertion et aider à la prise en charge de leur lieu de détention

En bref, le principe de séparation des différentes catégories de détenus, respectant scrupuleusement les dispositions du Code de Procédure Pénale qui dans une certaine mesure peut freiner la surpopulation carcérale.

- Former les gardiens de prison et les autorités pénitentiaires aux principes et valeurs liés à la dignité humaine.

- Valoriser des budgets aux différents secteurs de la prison (santé, alimentation...)

- Favoriser les visites dans les lieux de détention

-Ainsi, tous ensembles, nous trouverions des initiatives pour les Alternatives à l'emprisonnement.

Propos recueillis par
YVANNA CLAIRE OWONA

Post scriptum

HYMNE AU CHANGEMENT

Les prisons sont des établissements publics dont la mission est avant tout correctionnelle et rééducative. Ainsi un individu qui commet une infraction devrait recevoir une rééducation pendant sa période de détention. Celle-ci prépare sa réinsertion sociale. Un personnel des affaires sociales ainsi que du corps médical qualifié devrait ainsi être mis à la disposition des établissements pénitentiaires, pour apporter aux détenus toute l'assistance dont ils ont besoin. Le Cameroun n'a pas encore fait sien ce principe : les personnes sorties des prisons camerounaises deviennent des dangers publics après avoir purgé leur peine. Les enquêtes sont ouvertes à chaque éviction dans les prisons camerounaises. Les solutions tardent toujours à arriver. Les infrastructures d'hébergement des détenus restent d'une vétusté alarmante. L'insalubrité de ces infrastructures est à l'origine des maladies de la peau et des infections pulmonaires endémiques. Le non fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau et des systèmes d'évacuation des eaux usées est la cause principale des maladies hydriques dans les pénitenciers. Face à l'engorgement des prisons, il est urgent de mener une réflexion sur les peines alternatives et leur mise en œuvre. Les peines non-carcérales devraient être par exemple applicables, en cas d'infractions mineures. On pourrait pourquoi soumettre les coupables des dites peines aux travaux d'intérêt général. Un ensemble de réformes est nécessaire pour traduire le souci des autorités camerounaises de se rapprocher de l'idéal universel en matière des droits de l'homme et de bonne administration de la justice. Il s'agit aujourd'hui de renforcer, sur le plan matériel et technique, le contrôle et le suivi des conditions de la détention préventive. L'optimisation du budget et la gestion transparente des prisons devraient être plus que jamais d'actualité. Il est temps pour les pouvoirs publics, d'établir des normes nationales nutritionnelles minimales applicables dans les prisons camerounaises et de promouvoir la réinsertion sociale des détenus. Les changements devraient, à chaque fois, prendre en considération, l'environnement socioculturel dans lequel est localisé chaque établissement pénitentier.
SERGE ALAIN KABESSINÉ

OMC Les négociations glissent sur des peaux de bananes

Les Cameroun fait entendre la voix des pays Acp à Genève. Luc Magloire Mbarga Atangana et ses pairs refusent de fléchir, sur la question de la banane. En effet, une menace de réduction de 80% des droits de douanes sur les concurrentes d'Amérique latine préoccupent, les pays Acp au premier chef. La proposition de l'Organisation mondiale du commerce met donc en minorité la participation des pays Acp aux accords de partenariat économique (Ape), en cours de négociation, de même que leur participation au système commercial qui progressivement se met en place, dans le cadre de la mondialisation.

Le conflit de la banane remonte au 1er juillet 1993, année de mise en place du marché intérieur de l'Union européenne, qui avait entraîné la création d'un nouveau système unique d'importation, combinant des quotas fixés pour les pays Acp (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et le libre accès des bananes latino-américaines, système préservant les intérêts des producteurs communautaires et des pays Acp, au détriment des bananes dites "dollars" en provenance d'Amérique latine et commercialisées par les multinationales américaines.

Le 1er août 2005, le conflit rebondit, avec la publication d'un rapport d'arbitrage de trois experts mandatés par l'Omc qui avait été saisie en mars et avril 2005 par neuf pays latino-américains (Brésil, Costa Rica, Colombie, Equateur, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Panama, Venezuela). Il condamne en effet le nouveau système d'importations prévu par l'Union européenne pour le 1er janvier 2006, jugeant que le tarif de 230 euros (279 dollars) par tonne que l'Ue veut appliquer sur les importations de bananes en provenance d'Amérique latine est trop élevé, les pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (Acp) n'étant pas soumis à ce droit de douane.

RELANCE ÉCONOMIQUE

Entre mauvaise foi et maladresse

Les premiers éléments de solutions au sous financement de l'économie camerounaise restent d'ordre interne et sont connus de tous. Mais les autorités brillent étonnement par leur obstination à séduire particulièrement les étrangers.

«*Que l'on commence par bien traiter les investisseurs nationaux et les autres arrivent sûrement!*», martelaient encore les participants au Forum économique international sur l'Afrique, tenu à Yaoundé du 8 au 11 juillet 2008, sous l'égide du ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique. D'après eux, les solutions au sous financement de l'investissement au Cameroun sont à rechercher sur place et quelques unes seraient même connues depuis longtemps de tout le monde.

Invité à faire une communication sur les principaux obstacles à l'investissement au Cameroun, James Onobion, opérateur économique bien connu du monde des affaires au pays de Paul Biya, et non moins membre du Comité central du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), parti au affaires depuis des années, a suscité la compassion de l'assistance. Selon lui, il y a beaucoup d'obstacles à l'investissement au Cameroun. Mais il faut surtout déplorer "les humiliations" qu'infligent systématiquement aux opérateurs économiques, les fonctionnaires de l'administration fiscale, avec "les redressements fantaisistes et farfelus".

Bien plus, c'est toute la machine de l'administration publique qui, avec ses pratiques

de corruption et d'arnaques, est mise au banc des accusés. Et l'homme d'affaires de prendre à témoin tous les observateurs avertis sur le fait que l'administration publique camerounaise soit dévoyée depuis la deuxième moitié des années 80.

Dans son édition du 17 juillet 2008, le quotidien Le Messenger se faisait l'écho de ce qu'il appelle "le calvaire des contribuables de l'Ouest". Ces derniers inondent les plus hautes autorités de la ville de Bafoussam de lettres de dénonciation des tracasseries et autres entraves au développement des activités économiques.

Le Pr Avom de l'Université de Yaoundé II, lui aussi panéliste au forum ci-dessus évoqué, ne passe pas par 4 (quatre) chemins pour pointer du doigt la mal gouvernance. "Nos ressources nationales sont si importantes que bien gérées, elles feraient fonctionner notre économie sans que nous n'ayons à solliciter systématiquement des soutiens extérieurs", soutient-il.

PARADOXE

L'appel de pied à plus de respect et d'estime vis-à-vis des forces économiques intérieures arrive à un moment particulier. Ces dernières années, les autorités camerounaises donnent l'impression d'être déterminées à ne ménager aucun effort pour "charmer"



les investisseurs, particulièrement ceux de l'étranger. Fora et autres séminaires de réflexion sur la problématique du financement des entreprises et des investissements se multiplient. Le chef du gouvernement, Itoni Ephraïm, se montre d'ailleurs très actif en présidant personnellement les rencontres comme le Cameroon investment forum et le Commonwealth business council. Plusieurs fois, il s'est retrouvé à la tête d'une forte délégation devant prendre part aux fora internationaux.

Au départ de ses voyages, on fait croire aux Camerounais qu'ils peuvent en espérer beaucoup. Mais de plus en plus, on est habitué à s'entendre dire au retour que "le Cameroun a été bien vendu et beaucoup de bons contacts ont été pris". Mais à y voir de près, les résultats restent mitigés.

Il est à remarquer que les

séminaires et autres voyages redoublent de leur ardeur juste au lendemain de la sommation faite à ses collaborateurs par Paul Biya de passer désormais à l'action. Et au moment où les retombées de ces options restent très peu perceptibles du plus grand nombre de citoyens, d'aucuns n'ont de cesse de se poser des questions sur cette profusion des autorités à organiser des rencontres de réflexion à n'en point finir et à faire voyager à l'étranger des grandes délégations pour les besoins de la cause ; tout cela en faisant presque fi des cris de détresse de opérateurs économiques locaux. Une sorte d'attitude bien paradoxale qui donne à penser soit à une maladresse dans les stratégies de la relance économique ; soit à de la mauvaise foi.

KENGNE TAAHLA

CHUTE DU DOLLAR

Vers la fin du mythe

La dépréciation continue du billet vert américain pourrait être un signe prémoniteur de la fin d'un mythe de supériorité savamment entretenu.

La chute du dollar amorcée depuis près de 5 ans se poursuit. La "super devise" s'est déjà dépréciée de près de 25% depuis lors. Cette descente aux enfers trouve un contexte favorable avec la crise alimentaire, la crise énergétique caractérisée par l'envolée du prix du pétrole, ainsi que la crise des crédits hypothécaires à risque (subprime) aux Etats-Unis et en Europe. Un peu partout dans les milieux financiers, sa perte de statut de "monnaie mondiale" ne fait plus l'ombre d'aucun doute. Depuis quelques mois, beaucoup de pays d'envergure économique non négligeable ne font plus mystère de leur volonté de se débarrasser du dollar dans leurs transactions financières. C'est le cas de l'Arabie Saoudite, de la Russie, du Venezuela, du Soudan, de la Chine et de la Corée du Sud, pour ne prendre que ces quelques cas.

Les gros hommes d'affaires s'activent à diversifier leurs portefeuilles. Un livre intitulé "Le déclin du dollar", nouvellement réédité par son auteur, Addison Wiggin, les invite d'ailleurs à vite quitter "la barque dollar" avant

qu'il ne soit trop tard. Il leur est démontré comment cette chute reste désormais irréversible, et surtout les stratégies qu'il faut adopter pour transformer cette mauvaise perspective en profits. Entre autres choix à faire, il leur est conseillé de se tourner vers les devises des pays émergents d'Asie et d'Amérique.

Ainsi, c'est une grande catastrophe qui se profile à l'horizon pour le pays de l'Oncle Sam. Et pour cause. En perdant son statut de super devise, le dollar pourrait faire perdre également aux Etats-Unis sa position de super puissance mondiale.

MANÈGES ET ARTIFICES

Jusqu'à présent, l'exercice de l'hégémonie mondiale n'était pas directement supporté par les contribuables américains. A travers de multiples manèges, les Américains ont engrangé les bénéfices en empruntant à bas prix auprès d'étrangers complaisants et en investissant cet argent dans des actions, des obligations et des terrains à haut rendement à l'étranger. En comptant les plus-values, ils ont empoché entre 300 et 400 milliards de dollars par an

au cours des dernières années - un montant à peu près équivalent à celui du budget de la Défense américaine, selon l'économiste, Kenneth Rogoff.

Les autres puissances économiques se sont souvent plaint du "privilège exorbitant" du dollar américain. Elles étaient scandalisées de ce que les Etats-Unis puissent inonder le monde de leur devise et accumuler des dettes sans pour autant avoir à en payer le prix sous forme d'une hausse de l'inflation ou des taux d'intérêt.

La moitié au moins des 800 milliards de dollars de billets en circulation sont détenus à l'étranger, principalement dans les économies informelles mondiales. Mais les profits vraiment importants tiennent au fait que des institutions comme la Banque populaire de Chine et la Banque du Japon détiennent passivement avec la complicité des autorités américaines, d'énormes volumes de bons du Trésor américains à faible taux d'intérêt, tandis que les Américains investissent massivement dans le capital-risque, dans les fonds spéculatifs et les banques d'investissement, dans le monde entier, en empochant d'é-

normes bénéfiques.

Dans le même ordre d'idées, des négociations très souterraines entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne auraient fait que cette dernière s'évertue à ralentir la montée fulgurante de l'euro, la monnaie unique européenne, en s'abstenant de se départir de sa livre sterling.

Mais aujourd'hui, toutes les conditions semblent réunies pour que ce qui est arrivé aux autres à travers les âges arrive bel et bien aux Etats-Unis. Les observateurs avertis n'hésitent plus à établir le lien avec la fin d'un cycle séculaire d'hégémonie. Pas que c'est nécessairement l'hégémonie de tout le peuple américain qui soit remise en cause ici, mais plutôt celle d'un groupe de familles qui à travers des siècles, se sont fait du beurre sur la sueur et le sang du reste de l'humanité. Et que même l'imminence d'un noir, en l'occurrence Barack Obama, à la tête de ce grand pays s'inscrirait, selon les mêmes observateurs, dans le même signe des temps, c'est tout simplement édifiant !

KENGNE TAAHLA

L'Assommoir

Ça va mal finir

Quel est le rôle de l'armée camerounaise ? Cette question mérite d'être posée aujourd'hui au moment où les forces de mangrove de ce pays s'embourbent dans les mangroves de Bakassi. Jusque là les hommes en tenues se sont comportés comme des bandes de mercenaires du Moyen-âge qui ne savent que jouir de leurs privilèges. Avec la misère ambiante, le Cameroun vivait dans "l'appropriation primitive du capital", par la force brute, si possible en armes et en bande. Des hommes qui ne cherchaient qu'à rentabiliser leurs insignes. Au nom du patriotisme, les Camerounais sont appelés à faire bloc derrière cette armée qui se noie dans les eaux marécageuses de Bakassi sans bien comprendre comment ces hommes aux frais de la princesse perdent de leur superbe devant une bande "d'assaillants".

Dans un communiqué du Csdid (Cours supérieur inter-armées de défense) et Ecra (l'Établissement centralisé de réparation et de reconstruction automobile) daté du 10 janvier 2007, il est souligné que "le Cameroun peut se prévaloir aujourd'hui d'être une des références africaines dans le domaine de la formation des officiers". Force est de constater aujourd'hui que les attaques répétées de Bakassi étalent sur la place publique la lenteur de réaction, le manque de vision prospective, et le manque d'audace des militaires camerounais. Car, il ne suffit pas d'être militaire pour affronter avec lucidité et imagination les défis du futur. La question surgit d'elle-même : Qu'elle est la stratégie du Cameroun à Bakassi. La stratégie est le choix des objectifs souhaités et des actions à mener, des moyens généraux pour parvenir à ces objectifs. La tactique, quant à elle, est l'application de ces moyens, l'ensemble des actions élémentaires, "granulaires", qui amèneront à l'obtention des objectifs intermédiaires et a u final aux o réparée à défendre l'intégrité du territoire Camerounais. La solution est trouvée. Le Bataillon d'intervention rapide (Bir) est annoncé à Bakassi. Le miracle aura-t-il lieu ?

Les faits d'armes éléments du Bir, c'est avec un succès mitigé, dans la partie septentrionale du Cameroun. Il s'agit essentiellement d'une région de steppe ou de désert. A Bakassi, le Bataillon d'intervention rapide devra faire face, à une autre réalité : la mer et la mangrove. Tout porte à croire que les "assaillants" bénéficient de la maîtrise du terrain. Il ne s'agit pas d'une guerre conventionnelle, de la défense frontale du pays, guerre de chars en rase campagne, combats de position. Le Cameroun devrait s'inspirer des expériences d'ailleurs. Pourquoi Français et Américains ont-ils perdu au Vietnam ? Pourquoi ces deux grandes puissances ont-elles été battues alors qu'elles semblaient tout avoir pour l'emporter ? La réponse est plus ou moins la même dans les deux cas comme l'illustre un extrait d'Apocalypse Now de Francis Ford. La vérité est que les Américains furent battus par les Américains, du jour où l'opinion aux Etats-Unis se retourna, notamment parce que la conscription ne touchait plus seulement les Noirs et les chômeurs mais les classes aisées, les étudiants des campus. Et ceux qui allaient à pied la nuit gagnèrent. Au Cameroun, personne ne croit plus, en une armée qui s'est longtemps mise au service d'un homme, le président Paul Biya. Les militaires eux-mêmes ne croient pas en leurs chefs embourgeoisés. Un scénario à la zairoise qui a abouti, le 17 mai 1997, à la chute de Mobutu Sese Seko est entrain de s'écrire sur la presqu'île de Bakassi. La tête de proue du mouvement était les Bayamulengué. Qui se cache derrière le Mouvement rebelle du Delta du Niger ?

DUKE ATANGANA ETOTOGO

PATCHWORK

Par l'humilité on gagne pour l'éternité

Dans la vie, il y a des mots qui, même au plus fort de la colère, ont une grande portée. Il en est ainsi du mot pardon. C'est un acte d'humilité, de grandeur d'esprit. Pourtant, chez plusieurs d'entre nous, il semble être un signe de faiblesse. Que non ! Le pape Benoît XVI a demandé pardon, aux nombreux chrétiens australiens, victimes de la pédophilie de la part des prêtres qui ont pourtant dit qu'ils étaient mariés à "Jésus" et qu'ils avaient tourné le dos aux choses de la terre. Puisqu'on a accordé ce pardon, sans justement oublier toutes les autres blessures, il reste que le pape continue ce qu'il a commencé. Des millions de chrétiens ont été trahis par les prêtres à la suite des confessions. Que faire des ménages détruits par les prêtres qui ont trouvé le terrain fertile entre les cuisses de leurs fidèles ? Et de l'autre côté, l'Afrique, victime de la colonisation soutenue par les prêtres, attend aussi que l'église catholique reconnaisse tous ses torts.

Si les morsures de ces dérapages des hommes de l'église continuent à hanter les ménages et les peuples, il est clair que l'église catholique n'est pas seule sur le banc des accusés. Qu'avons-nous fait de nos proches ? Il y a quelques jours à Akonolinga, les "Bamileké" ont été victimes des agressions à l'issue d'un match de football. Certains fanatiques de Foudre d'Akonolinga ont tué un "allogène", brûlé et cassé les boutiques de ceux-là même qui, il y a quelque temps étaient leurs frères, beaux-frères et amis. A qui la faute, peut-on se demander ? Mais aux dirigeants de tous bords. Le législateur nous a fait comprendre depuis 1996 que nous ne sommes plus une nation. Puisque entre les fils et filles d'un même pays, nous nous considérons en allogènes et autochtones. Le sentiment national pour lequel Oum Nyobé, Mounié, Ossendé Affana, Abel Kingué, Ernest Ouandjé et les autres sont morts a foutu le camp et laissant place à des regroupements tribaux et sectaires. Choses qu'on colle parfois à toute une région alors que ce n'est pas véritablement le sentiment de tout le monde. Et pour rester sur ce cas d'Akonolinga, nous devons dire que même si ces violences ne se sont pas produites dans les stades, il ne reste pas moins vrai que la Fécafoot n'a pas fait son travail. Des cas d'intolérance ont été signalés avant à Dschang et à Akonolinga sans que l'on ne prenne la moindre disposition. Des journalistes ont été empêchés de faire leur travail dans l'une et l'autre ville. Et dans les livres comptables de cette fédération, il y a une forte somme d'argent pour les stadiers. Mais quel a été le rendement de la commission sécurité durant toute l'année ? Nulle ! Pourquoi faut-il se plaindre sans poser des actes conduisant au respect de l'image nationale ? Des individus bien intentionnés, plus préoccupés par leurs intérêts égoïstes, ont bradé le Cameroun aux multinationales. Ils n'hésitent pas à annoncer, à grand renfort de publicité, la mise sur le marché national du maillot du supporter, question pour eux d'attirer les foules vers des tee-shirts d'une entreprise. Nous ne disons pas qu'ils font la publicité d'Orange Cameroun, un des top sponsors des Lions Indomptables. Mais ne soyons pas surpris de nous retrouver avec les maillots mis sur le marché par les autres top sponsors que sont : les Brasseries du Cameroun et le Pmuc. A dire vrai, de qui se moquent ces gens là ? Depuis des années, l'on annonce l'ouverture de la boutique des Lions Indomptables du



Tsimi Evouna

Cameroun. Avec le merchandising, le sport camerounais peut gagner plus encore. Il ne faut pas attendre grand-chose avec les "maillots" qui n'ont rien à voir avec les couleurs nationales. D'où viennent le noir et le blanc sur un maillot supposé être celui des Lions. Un adage camerounais dit que

"si tu ne connais pas tailler la lance, tu dois au moins t'inspirer sur les oreilles du chien". Ailleurs, c'est l'équipementier qui fabrique les maillots du supporter. Ceux-ci ont les dimensions et les conditions identiques ou presque à celles des maillots des joueurs. Il est donc temps que les autorités fassent quelque chose. Il y a quelques années, une entreprise brassicole a utilisé l'hymne national dans sa publicité. Il y a eu un rappel à l'ordre.

De quoi nous melons-nous ? Les chiens aboient et la caravane continue. C'est vrai que la recherche de l'argent, du gain facile a conduit les Camerounais à tout faire, à pactiser avec le diable. Regardons seulement le nombre des églises construites à travers le pays. Chacun y va de son ton et de ses intérêts. Le plus important étant l'appauvrissement des populations qui croient trouver en ces lieux du réconfort. On exploite donc nos misères "pour se remplir les poches le plus rapidement possible avant qu'il ne soit trop tard", comme le disaient les mutins dans leur discours du 06 avril 1984. Illustrons : entre la station d'essence "Mobil" Mvog Ada et le deuxième carrefour Emombo, il y a environ 14 chapelles. Sur la même distance, il y a le plus grand nombre de prostituées au centimètre carré, ainsi que le nombre de bars. Il suffit de faire une sortie nocturne pour comprendre la gravité des choses. Au nom des "dieux" on a créé des églises. La décision du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation de donner une lisibilité dans tous ces secteurs est peut-être bonne. Mais sera-t-elle suivie et appliquée ? On ne perd rien à attendre même si dans le régime Biya, tout le monde n'a pas le sens de la responsabilité de Tsimi Evouna Gilbert. Le délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé croit aux valeurs et il les met en pratique. Certes dans la douleur des populations mais sans haine ni clientélisme.

Pour la postérité, Tsimi Evouna Gilbert a entrepris le déguerpissement des mal-lotés et mal bâtis aux alentours du palais des sports. Il va dans le prolongement de l'œuvre d'André Fouda, celui-là même qui a été le tout premier délégué du gouvernement de Yaoundé et qui s'est montré comme le bâtisseur. La zone aura un rayonnement enviable. Enviable comme le sera le camp Sic Tsinga où il a été prévu plus de 280 logements futuristes. A la vue de la maquette, on ne peut qu'applaudir pour l'initiateur de ces projets. Critiqué et combattu au début par les populations et certaines élites du Mfoundi, lesquelles élites rêvaient être à sa place, "Sharon" a continué son travail. Aujourd'hui, tout le monde est fier de ses travaux même si son image hante les familles. Quand Dieu vous comble en vous donnant plus de 60 ans de vie, il faut songer laisser quelque chose de grand à la postérité. Merci, Tsimi Evouna Gilbert, le futuriste du renouveau. Celui dont l'image hante également ses "amis", c'est Otto Pfister. Il n'est pas en odeur de sainteté avec la Fécafoot qui craint que le long sommeil du "papi" sur le banc de touche des Lions Indomptables ne conduise à la non qualification du Cameroun pour la prochaine coupe du monde "Afrique du sud 2010". Pourtant le grand père a conduit nos Lions en finale de la dernière Can et leur classement mondial a changé. Le Cameroun est devenu le premier pays africain dans le classement Fifa. Otto Pfister se dit victime de la mafia de la Fécafoot. C'est compréhensible. Mais se demande toujours pourquoi la mafia du football mondial veut écraser Samuel Eto'o. Le meilleur attaquant de l'histoire du Fc Barcelone n'est plus en odeur de sainteté avec les dirigeants du club catalan. Et personne ne semble plus avoir besoin de lui. La saison dernière, malgré ses blessures qui l'ont éloigné des stades, et sa présence à la Can, l'international camerounais a marqué 16 buts en 17 matches devenant ainsi le meilleur butteur de son club. Comment peut-on chasser comme un mal propre un joueur qui a tant produit et tout donné ? Notre compatriote doit comprendre que tout est grâce dans la vie. Et qu'en devenant humble, on gagne pour l'éternité.

MAHEU

HÔPITAUX

La gestion des déchets médicaux

A Djougolo comme à l'hôpital central, la gestion des déchets médicaux dans nos hôpitaux reste encore rudimentaire.

Si l'un est une propriété de l'État, l'autre appartient aux missionnaires de l'Église protestante du Cameroun. A l'hôpital central, on est surpris de la façon dont on traite les objets destinés à la décharge. Sur place un agent d'entretien de sexe féminin est surpris dans l'exercice de sa tâche, tout de blanc vêtu : foulard à la tête, robe entourée d'une ceinture à ses reins, les mains couvertes de gants blancs en plastique servant à sa protection de tout contact indésirable avec de l'eau ou des objets souillés. Après avoir nettoyé certaines chambres des malades, notre agent d'entretien généreux dans l'effort, rentre dans une pièce et en ressort avec un contenant rempli de bouteilles en plastique que ce qui attire la curiosité des visiteurs de patients, tenants à découvrir le contenu de ces bouteilles qui prenaient une direction inconnue.

En suivant les pas de cette dernière, l'on remarque qu'elle se dirige droit vers un bac à ordures situé à proximité d'un bâtiment en construction au sein de l'hôpital central. Après avoir vidé le contenu, la dame

en blanc rebrousse chemin. En s'approchant du tas de déchets, les curieux aperçoivent des plastiques de couleurs noires envahies par des mouches qui s'accrochent facilement aux odeurs nauséabondes. Mais que contenaient alors ces plastiques difficiles d'apporter des éléments de réponses. Néanmoins, dans les bouteilles en plastique que la femme venait de s'en débarrasser, l'on remarque que celles-ci contenaient des seringues souillées qui attendaient ramasseur.

LÉGISLATION

Cependant, nul ne peut dire avec exactitude comment sont traités les déchets médicaux dans nos hôpitaux, si à l'hôpital central les déchets peuvent être abandonnés en plein air en attendant de prendre la direction de la décharge publique, à l'hôpital de Djougolo par contre l'on prend quand même soin de les disposer dans des cuves, même si, à quelques endroits, ces bacs sont souvent ne sont pas fermés. Il est donc important de prendre un certain nombre de précautions à la fois pour le service d'entretien de



ces centres médicaux, que pour ceux qui sont chargés de les ramasser pour les décharges publiques, afin de leur assurer un maximum de sécurité de protection contre les éventuelles contaminations.

Le scénario vécu à l'hôpital central montre bien qu'il faut rester vigilant et garder un regard sur la façon dont sont gérés les déchets médicaux dans nos hôpitaux, qui sans cette volonté risque de produire d'autres dégâts important sur le plan sanitaire, et plus tard avoir

des impacts sur l'environnement, du fait de laisser pendant des heures les déchets en plein air et à la merci des mouches. L'autre interrogation et inquiétude majeure est de savoir comment sont canalisés les eaux issues de différentes morgues de ces hôpitaux. A cela, l'on s'interroge la question suivante, Y a-t-il une législation au Cameroun qui régit la gestion des déchets médicaux ? En tout cas, s'il n'y en a pas encore, c'est le moment d'y penser.

FRANÇOIS ESSOMBA

NEUROLOGIE
Prévoir l'épilepsie grâce aux mathématiques est possible

Des chercheurs américains viennent de proposer une modélisation mathématique qui leur a permis de prévoir les zones neuronales touchées par une crise d'épilepsie. L'espoir est permis.

Selon le dictionnaire de médecine publiée chez Flammarion (1997), le mot épilepsie vient du grec *epilepsia* qui signifie attaque. C'est donc une affection neurologique chronique caractérisée par des décharges excessives des neurones cérébraux se traduisant par des manifestations intermittentes (crises) dont les aspects cliniques sont multiples. La diversité des causes et des aspects cliniques permet de distinguer l'épilepsie primaire, secondaire ; l'épilepsie partielle et l'épilepsie généralisée. Lorsqu'une crise d'épilepsie survient, le cerveau du patient est comme traversé par un "orage électrique". Partant de points appelés "foyers épileptiques", situés dans le cortex, la propagation des ondes électriques s'effectue dans plusieurs directions, perturbant ainsi l'activité cérébrale normale et provoquant des lésions qui détruisent les neurones. Dès lors, en prévoyant le déplacement de ces ondes, il sera possible de prédire avec précision les zones les plus touchées et de mieux cibler les traitements idoines, sans avoir recours à la technique classique des neurochirurgiens qui consiste en l'implantation dans le cortex du patient des dizaines d'électrodes qui permettent d'observer en direct le déroulement des crises. Pour prévoir le déroulement d'une crise et en déduire la localisation des foyers épileptiques, Mark Kramer de laboratoire de sciences et technologies appliquées à l'université de Berkeley, aux États-Unis, affirme qu'il est possible d'utiliser un modèle mathématique. Il fonde sa méthode de prévision des déplacements des ondes épileptiques sur des "équations stochastiques différentielles" du même type que celles utilisées dans les prévisions météorologiques. En comparant la modélisation mathématique aux enregistrements des crises chez les patients effectués pendant une semaine, il a montré qu'il existe un parallélisme entre les courbes de propagation d'ondes enregistrées chez les patients et celles prévues par le modèle. Il conclut alors que grâce aux mathématiques, l'épilepsie peut être prise de vitesse.

J.-B.T.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET CRISE ÉNERGÉTIQUE

Les limites des trouvailles technologiques

Les énergies dites renouvelables et les biocarburants ne répondent qu'à une infime partie des besoins énergétiques de la planète. Leur impact par rapport à la crise énergétique et à la problématique du réchauffement climatique reste mitigé.

La terre voit sa température monter au fil des ans. Un peu partout dans le monde, l'on assiste à de nombreux bouleversements d'ordre climatique ou géographique. La sécheresse s'intensifie à certains endroits. Les pluies diluviennes et autres orages s'abattent sur certaines régions avec leurs cortèges de destructions de biens matériels et de vies humaines. Les ressources agricoles et halieutiques à l'échelle mondiale sont menacées. Principales mises en cause de cette situation, les énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) dont l'utilisation abusive à travers les transports et les industries favorise le phénomène de l'effet de serre. Mais ces énergies fossiles ne sont pas au cœur de la seule problématique du réchauffement climatique. Elles font aujourd'hui l'objet d'une crise d'envergure mondiale. Elles deviennent de plus en plus rares et leur épuisement projeté d'ici à quelques décennies inquiète le monde.

Et c'est dans ce contexte que la communauté scientifique a été mise à contribution pour rechercher quelques palliatifs.

En plus de l'énergie hydroélectrique mise au point depuis presque deux siècles, les prouesses technologiques ont permis d'adapter l'énergie nucléaire à des besoins civils avec des résultats bien satisfaisants. Mais il s'est toujours posé le problème de l'insécurité liée au phénomène de la radioactivité. Le souvenir de la catastrophe de Tchernobyl en Russie en 1986, où des milliers d'existences furent durement affectées par les déchets radioactifs échappés d'une centrale nucléaire dont un réacteur avait explosé, reste vivace dans les esprits.

Sont arrivées il y a quelques décennies, les énergies dites renouvelables comme l'énergie solaire (exploitée à partir du soleil), l'énergie éolienne (le vent), l'énergie géothermique (l'énergie du sol), l'énergie de la biomasse (les déchets ménagers) et l'énergie des océans (les courants d'eaux marines). L'une des dernières trouvailles technologiques en production énergétique est le biocarburant. Il s'agit d'une sorte de carburant alternatif produit à partir des végétaux. Les

biocarburants se trouvent aujourd'hui au centre de toutes les controverses. Ils étaient jadis annoncés à grande pompe comme étant une véritable alternative au pétrole qui se renchérit jour après jour. Aujourd'hui, c'est le doute qui a pris la place de l'enthousiasme.

APPAUVRISSMENT

Le dernier rapport de l'Ocde révèle que les coûts de production des biocarburants restent élevés; les prix à la consommation aussi, malgré les subventions étatiques croissantes tant au niveau de la production, de la distribution que de la consommation. Devant des résultats aussi mitigés, l'organisation conseille aux États d'axer leurs actions plutôt sur une consommation parcimonieuse des énergies fossiles disponibles. Comme pour confirmer l'idée selon laquelle les nouvelles formes d'énergie sont encore loin d'être capables de remplacer les énergies fossiles. Par rapport aux combustibles fossiles, insiste le rapport, l'éthanol tiré de la canne à sucre - principale matière première utilisée au Brésil - permet de réduire

les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 80%. Cependant, les pourcentages sont beaucoup plus faibles pour les biocarburants issus des matières premières utilisées en Europe et en Amérique du Nord, notamment : le maïs, le blé, la betterave sucrière et les huiles végétales. D'où la nécessité d'orienter leur production vers les matières premières correspondantes, afin de consacrer la proportion nécessaire de la production du maïs et du blé par exemple à l'alimentation humaine. Certains pays d'Asie et d'Afrique dont le Cameroun avec la Société camerounaise de ferme suisse qui a reçu l'onction des autorités gouvernementales, réalisent des expériences à partir de l'huile de palme brute. A ce jour très peu d'informations filtrent sur leur viabilité. Mais les spécialistes avaient d'ores et déjà mis en garde contre l'appauvrissement des sols et autre accaparement de terres arables du fait des exigences d'une agriculture extensive.

KENGNE TAAHLA